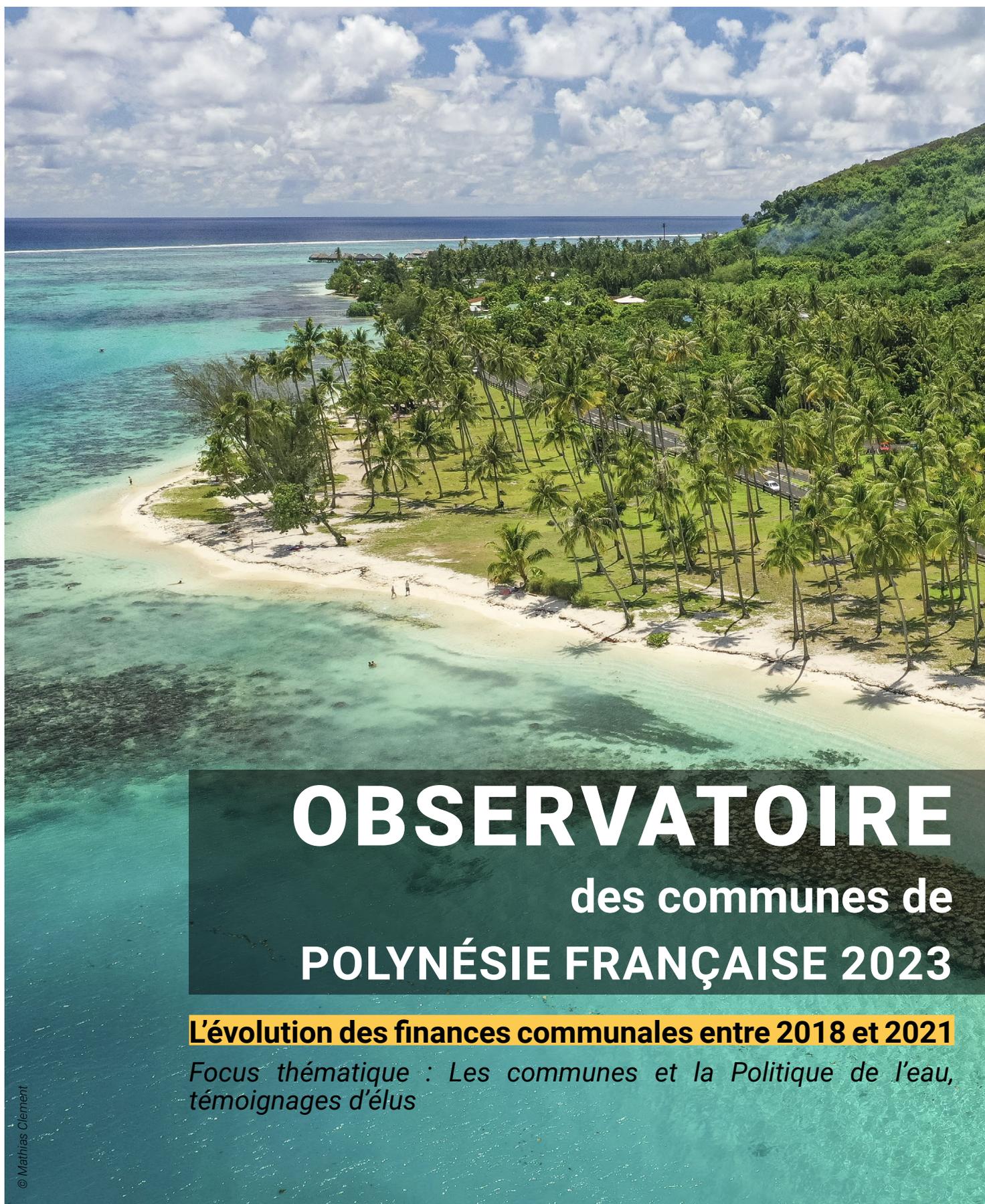




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OBSERVATOIRE

des communes de

POLYNÉSIE FRANÇAISE 2023

L'évolution des finances communales entre 2018 et 2021

*Focus thématique : Les communes et la Politique de l'eau,
témoignages d'élus*

© Mathias Clément

#MondeEnCommun



EDITORIAL

L'Observatoire des communes de Polynésie française poursuit, depuis 2014, un travail de compilation et d'analyse des données financières des 48 communes du territoire et rend compte des tendances financières ainsi que de la constitution des grands équilibres budgétaires.

Après une édition 2022 qui a permis de comparer l'évolution des finances locales lors des deux dernières mandatures, cette nouvelle édition renoue avec une période d'analyse classique de quatre ans couvrant les exercices 2018 à 2021. Ces derniers reflètent la charnière où le scrutin municipal de juin 2020 a élu près de 40 % de nouveaux Tavana à la tête des communes, et où la crise de la Covid-19 et ses conséquences sociales et économiques sont venues rappeler le rôle central des collectivités locales.

Sur l'ensemble des collectivités d'Outre-mer françaises, l'économie polynésienne a été la plus frappée par la pandémie mondiale : son produit intérieur brut a connu un recul de 7,6 % en 2020, interrompant 5 ans de croissance continue. Pourtant, dès 2021, le territoire prouve sa capacité de résilience, malgré le début de fortes tensions inflationnistes.

Dans la sphère publique, les communes ont pu compter sur le renouvellement de certains dispositifs cofinancés par le Pays et l'Etat qui sanctuarisent le financement de leurs investissements. Elles ont également émergé à des enveloppes dédiées couvrant de nouveaux champs tels que la protection des populations face aux effets du changement climatique. Enfin, elles ont bénéficié d'une redistribution territoriale plus équitable pour réduire la charge liée à l'isolement.

Si les finances communales semblent avoir absorbé les premiers chocs, les impacts des crises successives (sanitaire, géopolitique, économique et financière) devront être analysés sur un temps plus long. Les exercices 2022 et 2023 donneront un éclairage à mi-mandat sur les répercussions de l'inflation sur les charges de fonctionnement, le coût des investissements et la capacité des communes à optimiser leurs recettes et leurs réserves.

Dans ce contexte particulier, cette édition 2023 de *L'Observatoire* a vocation à traduire les spécificités des communes polynésiennes au regard des autres communes du Pacifique français, tout en intégrant les particularités intra-polynésiennes (d'un archipel à l'autre) d'origine endogène (géophysique, dispersion géographique, éloignement de Tahiti) ou exogène (pression démographique, critères de péréquation, intégration intercommunale...).

Améliorer l'offre de services publics aux usagers et soutenir le développement économique des territoires comptent parmi les objectifs de l'AFD. Ainsi, l'Agence poursuit le déploiement de ses différents outils financiers, notamment bonifiés, auprès des communes afin de soutenir l'investissement public. Alors que le Pays a adopté sa Politique de l'eau en juin 2021, nous avons choisi d'illustrer notre action auprès des communes par des projets d'investissement qui relèvent de leur compétence eau et assainissement.

Avec cette dixième édition, l'AFD témoigne une fois de plus de son engagement à alimenter la réflexion de l'ensemble des partenaires du monde communal, tant sur la gestion financière que sur les enjeux de développement durable des communes et de la Polynésie française.

Nous adressons nos remerciements à tous les partenaires de l'AFD pour leur aide précieuse et l'attention particulière apportée à ce travail. Nous remercions en particulier la Direction des interventions de l'Etat du Haut-commissariat de la République en Polynésie française, la Direction des finances publiques en Polynésie française, la Direction du développement des communes de la Collectivité de Polynésie française, le Syndicat de la promotion des communes de Polynésie française, le Centre de santé environnementale et bien sûr, les élus et agents communaux qui apportent tout au long de l'exercice leur contribution et lui confèrent tout son sens.

Mounia AIT OFKIR

DIRECTRICE DE L'AGENCE AFD DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
PARTIE I - ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	6
A. LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (RRF) : une structure qui n'évolue pas, des efforts de fiabilisation de l'information financière à poursuivre	6
B. LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF) : des charges courantes et de personnel contenues	8
C. L'ÉPARGNE : une capacité d'autofinancement améliorée	10
D. L'ENDETTEMENT : un levier qui nécessite un meilleur pilotage stratégique et financier	11
E. L'INVESTISSEMENT : un ralentissement post électoral habituel	11
PARTIE II - ANALYSE PAR ARCHIPEL	13
LES TUAMOTU ET LES GAMBIER	13
L'eau potable aux Tuamotu-Gambier : entre conformité et sécheresse, Hao a trouvé des solutions	15
LES MARQUISES	16
L'eau : entre enjeux économiques, climatiques et d'aménagement à Ua Pou	18
LES AUSTRALES	19
Entretien avec Tuanainai NARII : Rapa, gestion de l'eau potable et facturation ..	21
LES ÎLES SOUS LE VENT	22
Bora Bora, un modèle atypique en Polynésie française	24
LES ÎLES DU VENT	25
Mahina : une galerie drainante pouvant à terme alimenter toute la commune en eau potable	27



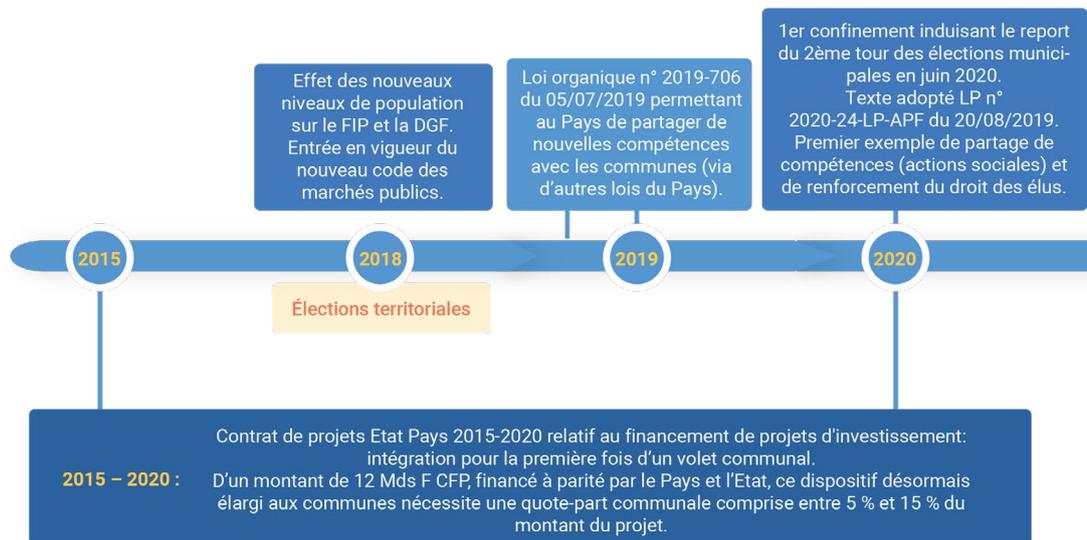
INTRODUCTION

Comme le souligne le rapport de l'IEOM en 2021, l'économie de la Polynésie française a été la plus touchée par la crise de la Covid-19 en Outre-mer français. Pourtant, le territoire fait preuve d'une forte résilience et dès 2021, il renoue avec la croissance. Portée par la demande intérieure et la commande publique, l'économie polynésienne n'en a pas moins été contrariée par l'inflation qui, esquissée en 2021, atteint des niveaux importants fin 2022. La reprise encore timide du tourisme n'aura pas été suffisante pour combler la forte hausse des importations, et le commerce extérieur contribue ainsi négativement à la croissance. La situation économique reste pourtant favorable, comme en témoigne l'indicateur du Climat des affaires (qui redevient supérieur à sa moyenne de long terme dès le début 2021) ou la meilleure orientation de l'emploi.

Cette situation, contrastée et de transition, place 2021 comme une nouvelle année d'incertitude pour le monde économique local. Dans cet ensemble, les communes polynésiennes - bien qu'impactées par un nouveau confinement, la perturbation mondiale du transport et de la production - ont bénéficié d'un contexte porteur, notamment grâce à de nouvelles décisions financières, propices à leurs investissements :

- Le volet spécifique dédié aux financements des communes dans le contrat de projet, initié en 2015-2020, a ainsi été reconduit dans le fonctionnement du Contrat de Développement et de Transformation (CDT) 2021-2023 ;
- Dans les atolls des Tuamotu, la « Convention abris de survie », mobilise 6,04 Mds F CFP de financements de l'Etat et du Pays pour la construction et/ou la rénovation de bâtiments publics aux normes anticycloniques ;
- Le dispositif de « compensation de péréquation des réseaux publics de distribution d'électricité¹ » a été mis en place en 2021, permettant aux communes d'accéder à des ressources complémentaires pour exercer et développer cette compétence.

Frise 1 : Principales évolutions réglementaires impactant les communes



¹ A partir de 2021, l'ensemble des usagers raccordés à un réseau d'électricité public payent une taxe de 6,30 F CFP/kWh qui vient alimenter un fonds de solidarité estimé à 4 Mds F CFP. Les gestionnaires de réseaux publics ou privés (en fonction de la taille de leur réseau) se voient attribuer une part de la péréquation en contrepartie d'une tarification ne variant pas de + ou - 20 % par rapport au tarif du kWh fixé par arrêté du Conseil des ministres de Polynésie. Ce mécanisme participe à i) réduire le déficit jusque-là chronique des SPIC « électricité » gérés en régie, ii) à développer les réseaux et infrastructures notamment vers les énergies renouvelables et iii) à contenir le coût de l'énergie qui était à 64 % d'origine fossile, reste dépendant des variations du coût du baril de pétrole.

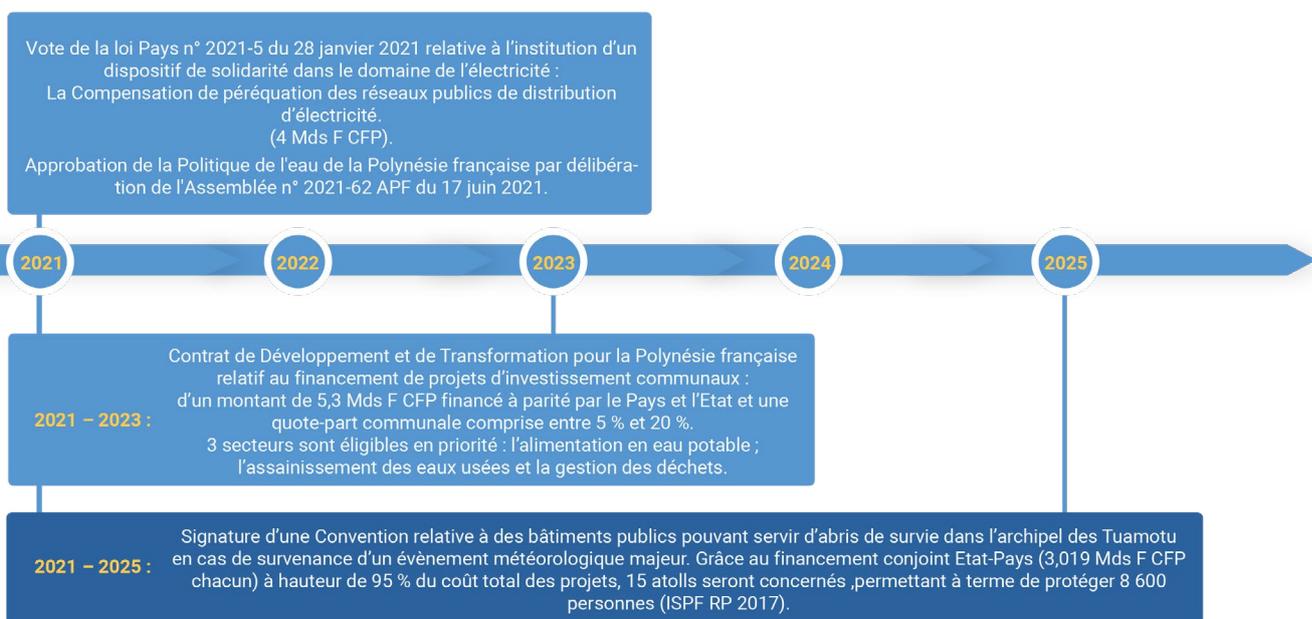
Les services publics environnementaux, et plus particulièrement l'adduction en eau potable et l'assainissement, font également l'objet d'une attention toute particulière.

A l'aune de la date limite de mise en conformité avec les obligations du CGCT (31/12/2024), déjà reportées une première fois, des réformes législatives sont prévues ainsi que des financements nouveaux.

La Politique de l'eau, adoptée par la Collectivité de Polynésie française² en juin 2021, atteste d'un changement de paradigme en favorisant désormais le grand cycle de l'eau qui s'axe sur la préservation de la ressource. Cette nouvelle vision stratégique s'accompagne de la signature d'un appui budgétaire de 3,7 Mds F CFP entre le « Pays » et l'Union européenne qui, depuis les années 1990, a déjà financé 6,59 Mds F CFP de projets d'assainissement collectif, via différents FED³. Le versement de cette nouvelle enveloppe sera dorénavant fondé sur l'atteinte d'indicateurs. Les communes seront en première ligne pour y contribuer.

Ces défis devront d'une part se combiner avec les faibles capacités à payer des usagers, le développement de la tarification au volume, l'état des réseaux et leur extension, ainsi que le vide juridique autour des SPANC⁴, alors que l'assainissement non collectif représente 83 % des dispositifs sur le territoire. D'autre part, ils devront conjuguer avec le dérèglement climatique et l'allongement des périodes de sécheresse dans certains atolls, où la ressource pluviale constitue le principal apport en eau, ou encore les problématiques de contrôle de potabilité pour les communes éloignées.

Ce nouvel opus de *l'Observatoire des communes* sera l'occasion de mettre en lumière ces sujets à travers différents exemples et témoignages. A l'instar des éditions précédentes, il propose une analyse financière consolidée de l'ensemble des communes polynésiennes mais aussi de chacun des archipels sur la période 2018-2021.



² Délibération de l'Assemblée de Polynésie française n° 2021-62 APF du 17 juin 2021.

³ Du 6ème au 10ème FED, les projets suivants ont pu être financés : contribution de l'UE aux travaux d'assainissement des eaux usées de Bora Bora (1 254,4 M F CFP), de Punaauia (2 792 M F CFP), de Papeete (2 200 M F CFP) et de Moorea (340 M F CFP).

⁴ Depuis 2022, un groupe de travail composé d'acteurs du monde communal et du Pays travaille sur la révision réglementaire des textes relatifs au SPANC.



PARTIE I – ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

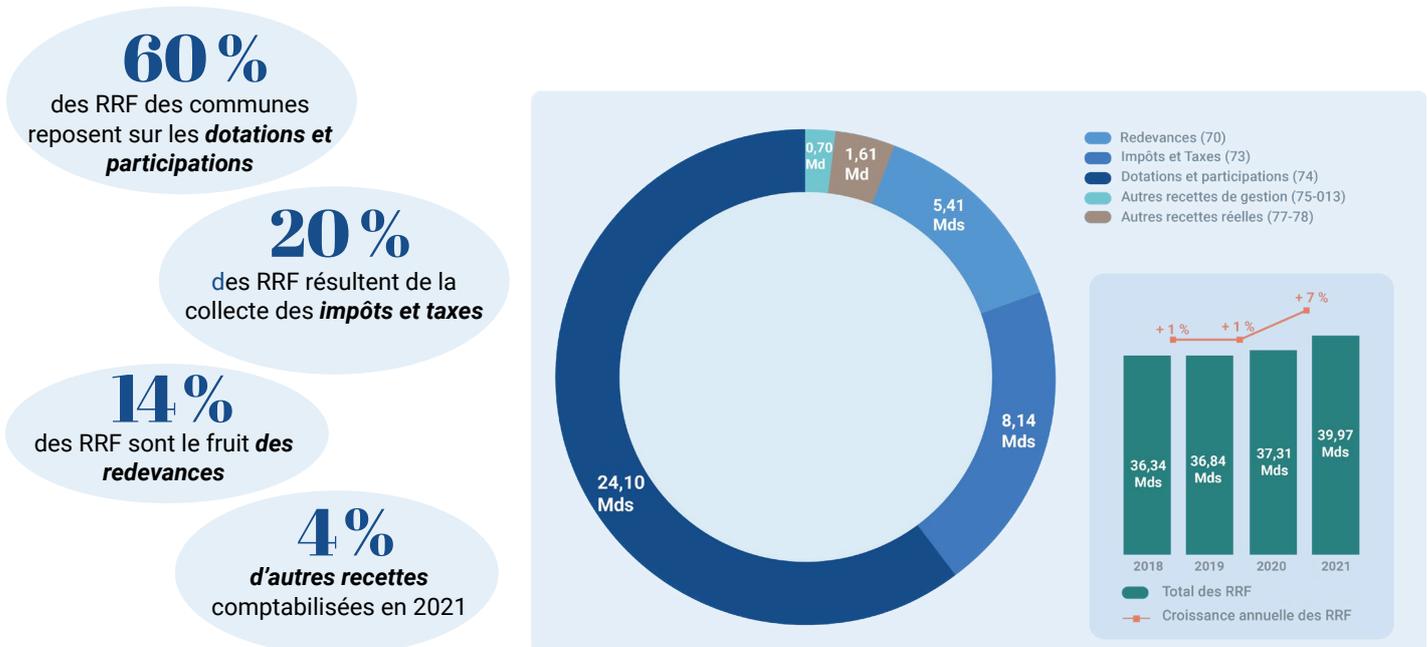
A. LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (RRF) : une structure qui n'évolue pas, des efforts de fiabilisation de l'information financière à poursuivre.

Les ressources de fonctionnement des communes de Polynésie française s'élèvent à **39,97 Mds F CFP en 2021** contre **37,31 Mds F CFP en 2020**.

**les résultats 2020 intègrent la déduction des dotations relevant de l'exercice 2019 suite à des problèmes de rattachement mis en lumière par la DFIP.*



Graphique 1 : Evolution et structure des recettes réelles de fonctionnement en 2021 en Mds F CFP



Dotations et participations

24,10 Mds F CFP versés par le Pays et l'Etat à l'ensemble des communes de Polynésie en 2021. Ce sont 408,01 M F CFP de plus qu'en 2020 (+ 2 %) répartis dans le même ordre de grandeur entre la Dotation Non Affectée en Fonctionnement (DNAF) du FIP et la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

13,38 Mds F CFP ou **48 495 F CFP/habitant**

33 % des RRF en 2021 (contre 35 % en 2020) sont issues du FIP qui demeure la 1ère ressource en fonctionnement des communes polynésiennes.

9,54 Mds F CFP ou **34 568 F CFP/habitant**

24 % des RRF en 2021 (contre 25 % en 2020) reposent sur la DGF.

En Nouvelle-Calédonie, le montant total de DGF versé par l'Etat aux communes équivaut à 39 663 F CFP/hab tandis qu'en France métropolitaine, il représente 25 895 F CFP/hab.



Impôts et taxes

+ 3 % (+ 231,02 M F CFP)

En 2021, le niveau du produit des impôts et taxes est supérieur à la période 2018-2019, notamment grâce au produit des centimes additionnels.

Les îles du Vent captent 88 % du produit des centimes additionnels des communes en Polynésie. Cette proportion atteignait 93 % en 2020.

122,10 M F CFP de taxe de séjour

Ce sont 13 % (+ 13,87 M FCFP) de plus qu'en 2020, mais cela reste inférieur de 44 % à la moyenne 2018-2019 d'avant-crise.

Environ 50 % de la taxe de séjour est issue des budgets des communes des îles Sous le Vent.



Redevances

Les redevances progressent de 12 % en un an et atteignent le niveau le plus haut depuis 2018.

Compte-tenu des problèmes de rattachement comptable rencontrés depuis 2/3 ans, les communes perçoivent en moyenne **4,92 Mds F CFP** de redevances par an.

La progression la plus forte (en volume et en montant) des redevances en 2021 est constatée dans les archipels des Tuamotu et des Gambier.

Après 3 ans d'une apparente diminution, elles augmentent de 54 % (+ 185,18 M F CFP).



Autres recettes

Après avoir pesé pour moins de 1 % des RRF, les autres recettes réelles de fonctionnement comptent pour 1,61 Md F CFP en 2021 (+ 1,26 Md F CFP).

+ de 1 Md F CFP de reprises sur dépréciations et provisions

En Polynésie française, une large opération a été effectuée sur les comptes des communes en procédant à l'apurement des créances les plus anciennes. Des actions spécifiques (amiabes et contentieuses) suivent afin de diminuer au maximum les restes à recouvrer.

OEIL SUR LE PACIFIQUE



Tout comme les exercices précédents, la structure des RRF est assez similaire entre les communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française.

Toutefois, ramenées au nombre d'habitants, les dotations perçues et le niveau d'impôts et taxes y sont plus importants en Nouvelle-Calédonie.

Graphique 2 : Comparaison de la structure des recettes réelles de fonctionnement entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie en 2021



Les RRF par habitant sont inférieures de 22 % en Polynésie par rapport à la Nouvelle-Calédonie



B. LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF) : des charges courantes et de personnel contenues

Le total des dépenses de fonctionnement consolidées des communes de Polynésie française s'établit à **35,31 Mds F CFP en 2021** contre **33,86 Mds F CFP en 2020**.



1,46 Md F CFP
de dépenses réelles
de fonctionnement
supplémentaires en 2021



4% d'augmentation
des DRF en 2021,
la hausse des DRF
s'amplifie après 3 exercices
relativement atones

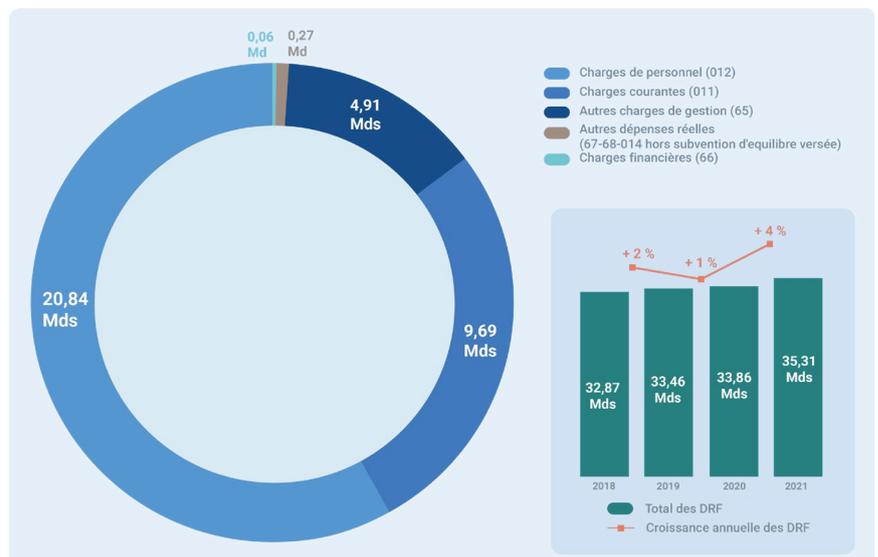
2% de croissance en
moyenne par an
entre 2018 et 2021

Graphique 3 : Evolution et structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2021 en Mds F CFP

58%
des DRF en 2021 sont
consommées par les **charges de
personnel**

27%
des DRF sont mandatées au titre
des **charges courantes** ou charges à
caractère général

14%
des DRF reposent sur les **autres
charges de gestion**



Charges de personnel

Elles demeurent la première dépense de fonctionnement des communes polynésiennes. En 2021, elles stagnent : + 0,4 % ; + 90,10 M F CFP et évoluent au cours des quatre dernières années en deçà du Glissement Vieillessement Technicité couramment admis (taux de croissance annuel moyen 1,3 % < 3 %).

4 % des dépenses de personnel sont issues des emplois temporaires.

Cette donnée est stable depuis 2018, à l'exception de 2020 où la crise de la Covid-19 a occasionné un pic de travaux en régie.



Charges courantes

Bien que les charges courantes atteignent le point le plus haut des quatre derniers exercices, leur progression ralentit : + 1 % en un an, soit 50,49 M F CFP de dépenses supplémentaires, constituant l'une des rares variables d'ajustement du budget de fonctionnement.

Les engagements en faveur des fournitures non stockées s'accroissent de 19 %, entraînant par conséquent un coût additionnel de 91,86 M F CFP. Cette politique d'anticipation peut partiellement s'expliquer par les perturbations du transport maritime mondial et par les difficultés d'approvisionnement et de pénuries. Ainsi, l'envolée du recours au contrat de prestation rompt avec la tendance passée : + 11 % ; + 107,83 M F CFP, soit une dépense totale de 1,11 Md F CFP.

Ces résultats traduisent la volonté grandissante des collectivités à se faire accompagner dans leurs projets, dans leur structuration, ainsi qu'une stratégie plus récente d'externalisation.



Autres charges de gestion

Les autres charges de gestion, qui regroupent entre autres la rémunération des élus, les cotisations aux syndicats, les pertes sur créances irrécouvrables et le financement des associations, explosent en 2021. Leur part relative dans les DRF gagne 4 points.

Deux phénomènes participent à cette majoration de **1,43 Md F CFP (+ 41 %)** :

+ 903,22 M F CFP (+ 1 647 %) de pertes sur créances irrécouvrables sont constatées en 2021.

C'est le résultat du travail de fiabilisation de l'information comptable mené conjointement par la DFIP et les collectivités. Il est à mettre en résonance avec la hausse des reprises sur provisions.

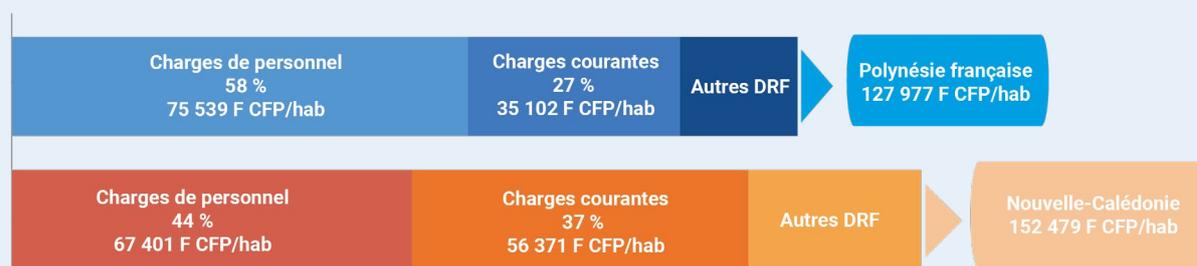
+ 209,59 M F CFP de contributions aux syndicats dont le total de la charge se porte à 1,92 Md F CFP.

Cette hausse de 12 % en un an participe d'une dynamique forte observée depuis 2015.

OEIL SUR LE PACIFIQUE

A titre de comparaison, les DRF ont une fois de plus été plus importantes en Nouvelle-Calédonie qu'en Polynésie. La structure des DRF n'évolue pas : la part des charges de personnel et des charges courantes y restent plus équilibrées (2/5 chacune).

Graphique 4 : Comparaison de la structure des dépenses réelles de fonctionnement entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie en 2021



Les DRF par habitant sont inférieures de 16 % en Polynésie par rapport à la Nouvelle-Calédonie

« Le montant global des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes diminue pour la seconde année consécutive »

Cette baisse de 10 % permet d'économiser 270,04 M F CFP

A noter : il n'y a pas eu d'évolution majeure du nombre de budgets annexes (BA) entre 2020 et 2021. Les 48 communes de Polynésie comptent 103 BA dont 34 pour l'eau potable et 4 pour l'assainissement.

A l'exception des budgets annexes (BA) « eau potable », l'ensemble des autres budgets annexes ont vu les subventions d'équilibre (SE) versées par les communes diminuer.

En outre, les variations les plus importantes concernent :

- **Les budgets annexes de l'eau** : Les communes ont versé 685,67 M F CFP de SE en 2020 contre 805,26 M F CFP en 2021. **Cette hausse substantielle de 17 % constitue un apport supplémentaire de 119,59 M F CFP.**

Pourtant en 2021, **ces BA sont excédentaires et dégagent 203,66 M F CFP d'épargne nette.** Avec une meilleure prévision comptable, les communes auraient pu réduire le niveau de SE.

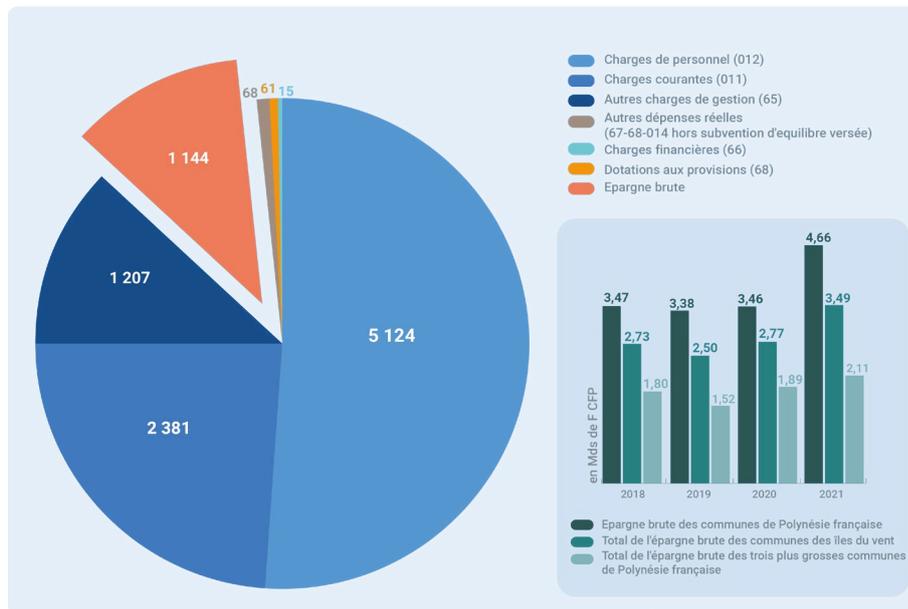
- **Les budgets annexes de l'électricité** : Passant de 339,78 M F CFP en 2020 à 154,54 M F CFP en 2021, la SE consolidée diminue de moitié, soit une économie de 185,24 M F CFP. **Il s'agit du point le plus bas depuis 2013.**

Dans ce cas, la SE n'a pas permis d'équilibrer la section de fonctionnement et de couvrir le remboursement de la dette puisque l'épargne nette consolidée est négative : - 6,26 M F CFP.



C. L'ÉPARGNE : une capacité d'autofinancement améliorée

Graphique 5 : Répartition des dépenses et épargne pour 10 000 F CFP de recettes réelles de fonctionnement en 2021



4,66 Mds F CFP

d'autofinancement brut ont été dégagés par les communes polynésiennes en 2021. Ce sont 16 871 F CFP par habitant.

Cette croissance de 35 % ; 1,20 Md F CFP, porte désormais le taux d'épargne à **12 %** (trois points de plus qu'en 2020).

Schématiquement, sur 10 000 F CFP de RRF, après règlement de l'ensemble de leurs dépenses, les communes polynésiennes ont pu **épargner 1 144 F CFP**. Ce sont 195 F CFP de plus qu'en 2020.

« Le remboursement de la dette n'obère que peu l'épargne ». **3,97 Mds F CFP d'autofinancement net** restent à disposition des communes pour :

- Financer partiellement leurs dépenses d'investissement (part propre communale) ;
- Asseoir un coussin de trésorerie/constituer des réserves.

Le taux d'épargne nette est de 9,9 % en 2021 contre 7,5 % en 2020.

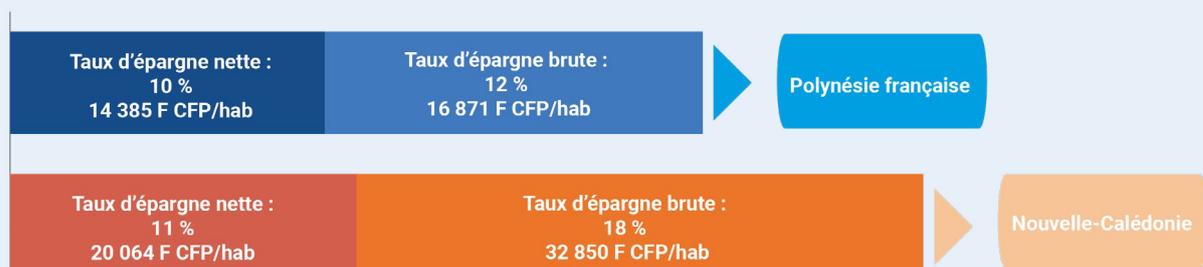
75 % de l'épargne brute sont dégagés par les communes des îles du Vent en 2021 (80 % en 2020).

45 % de l'épargne brute sont dégagés par les trois plus grosses communes de Polynésie française en 2021.

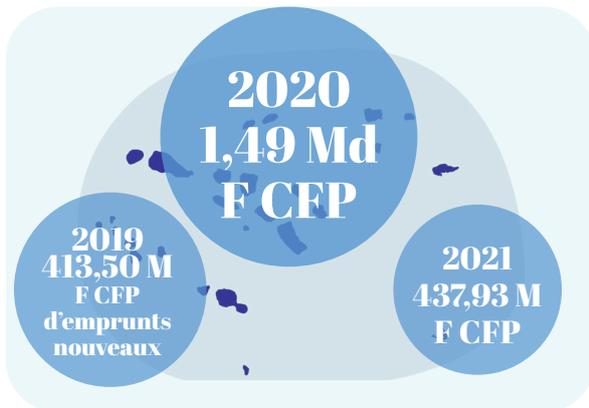
OEIL SUR LE PACIFIQUE

Le niveau relatif d'épargne dégagée par les communes du Pacifique français est stable au cours de ces quatre derniers exercices. Cependant, les résultats néo-calédoniens par habitant sont deux fois supérieurs à la Polynésie française.

Graphique 6 : Comparaison des niveaux d'épargne par habitant entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie en 2021



D. L'ENDETTEMENT : un levier qui nécessite un meilleur pilotage stratégique et financier



5,95 Mds FCFP

d'encours de dette communale, détenus à **70 % par l'AFD**.

L'encours de dette baisse de 4 % :

Dans la perspective d'un programme d'investissement ambitieux en 2019-2020, les communes ont eu plus fortement recours à l'emprunt. Ces octrois, traditionnellement en fin d'année, se sont traduits par des décaissements en 2020 tandis que la crise a quasiment stoppé le recours à un nouvel endettement.

E. L'INVESTISSEMENT : un ralentissement post électoral habituel

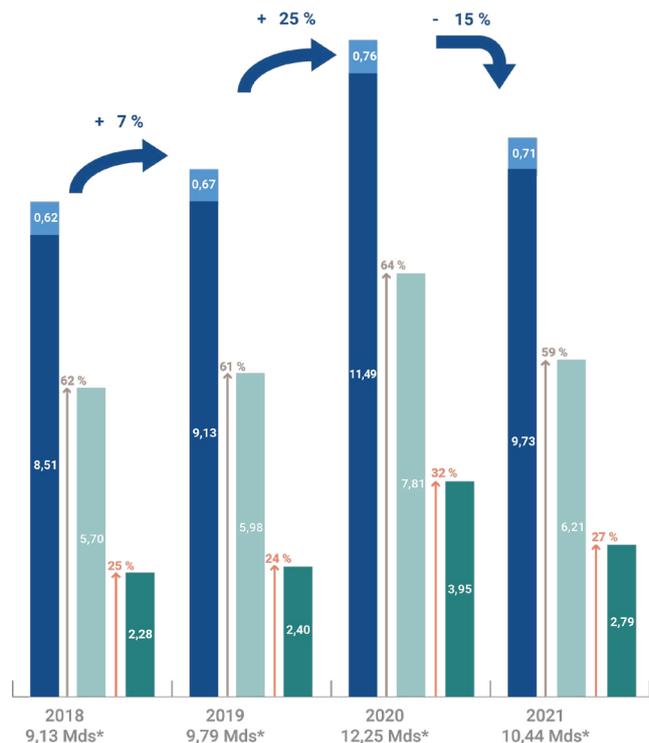
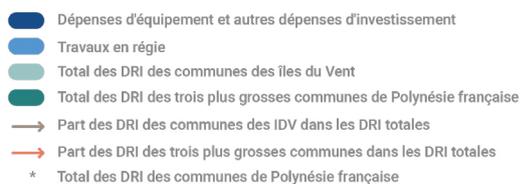
Graphique 7 : Evolution des dépenses réelles d'investissement (hors remboursement en capital de la dette) en Mds FCFP

10,44 Mds FCFP

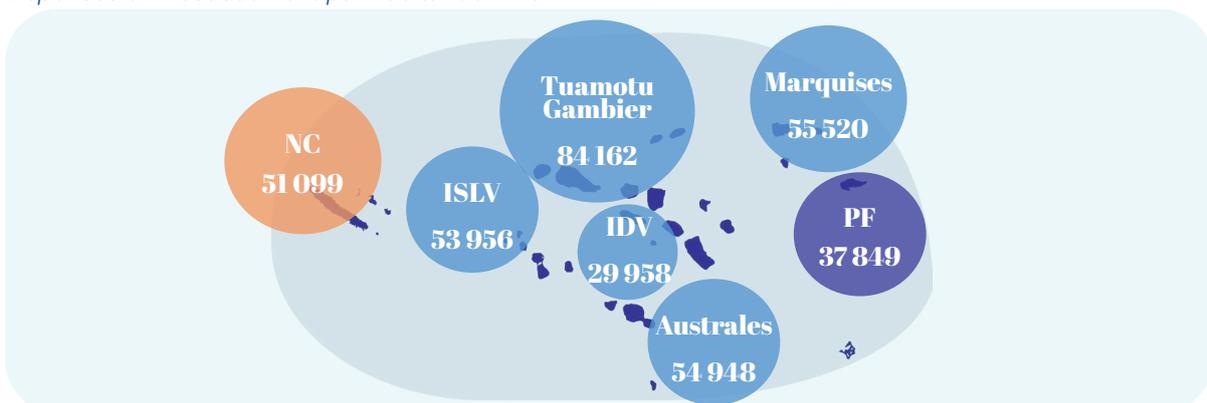
ont été engagés par les communes en faveur de **l'investissement en 2021**.

Malgré une contraction de 15 % des DRI (1,81 Md FCFP) suivant une année électorale 2020 atypique, le niveau de ces dépenses reste supérieur à 2018-2019.

A l'exception de l'exercice 2020, **les travaux en régie** représentent chaque année **4 %** des DRI.

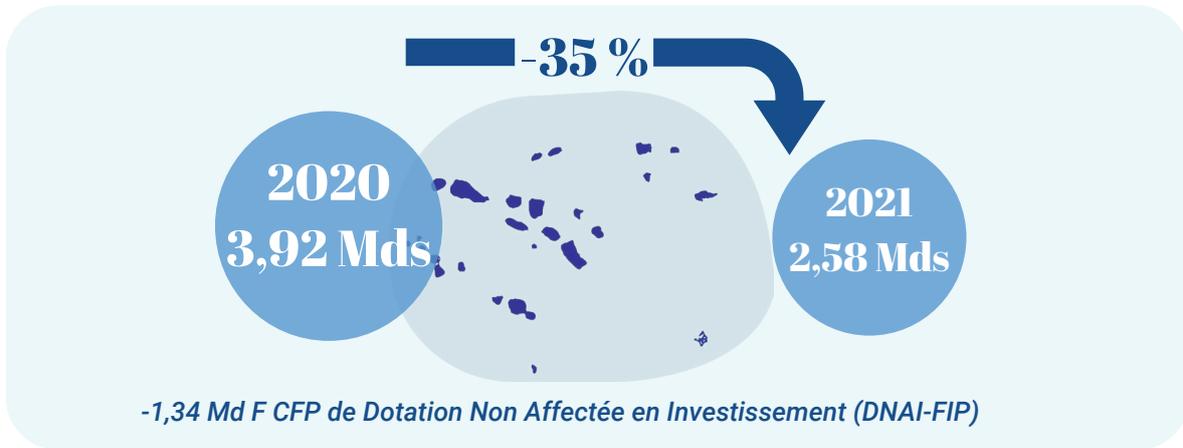
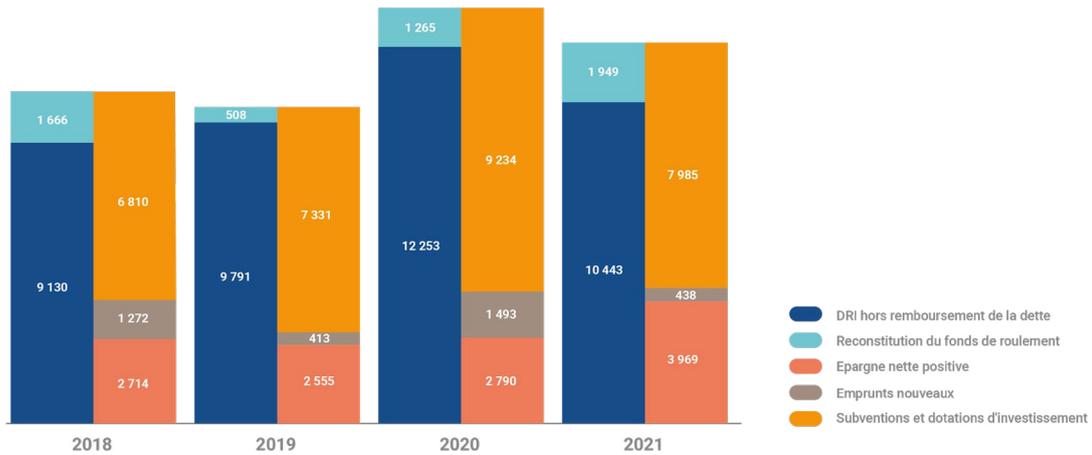


Dépenses d'investissement par habitant en FCFP

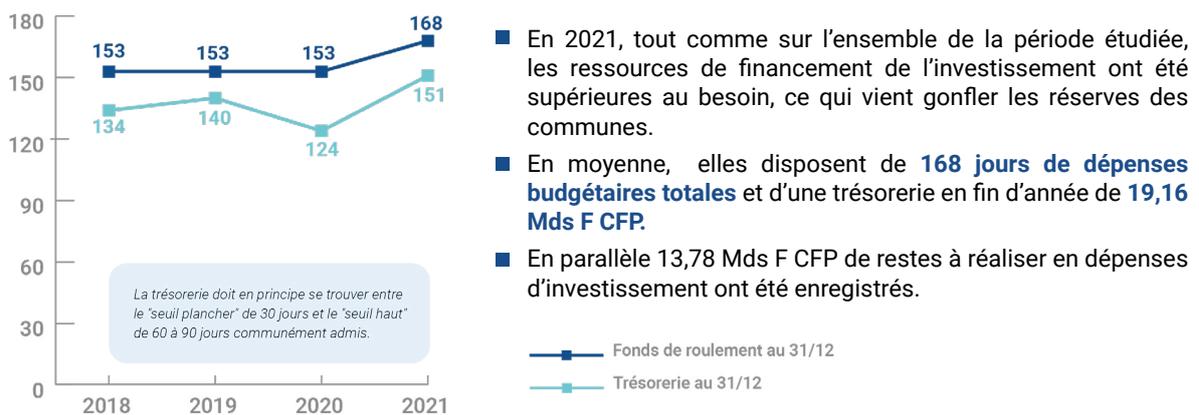




Graphique 8 : Mode de financement des investissements (hors restes à réaliser) en M F CFP



Graphique 9 : Evolution de la situation bilancielle en jours de dépenses budgétaires totales



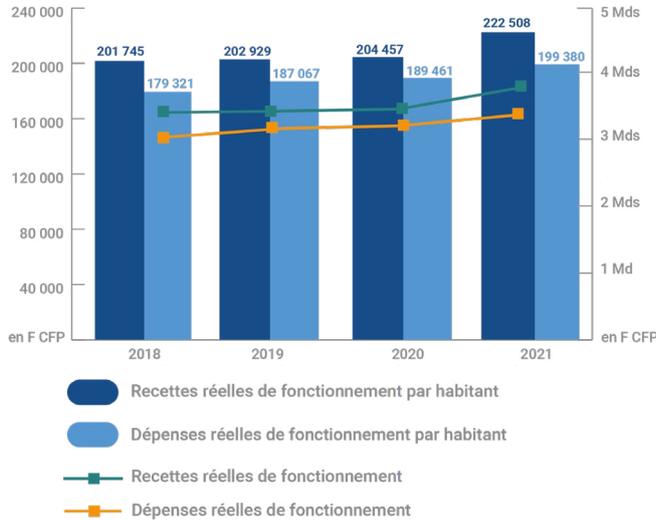
- En 2021, tout comme sur l'ensemble de la période étudiée, les ressources de financement de l'investissement ont été supérieures au besoin, ce qui vient gonfler les réserves des communes.
- En moyenne, elles disposent de **168 jours de dépenses budgétaires totales** et d'une trésorerie en fin d'année de **19,16 Mds F CFP**.
- En parallèle 13,78 Mds F CFP de restes à réaliser en dépenses d'investissement ont été enregistrés.

CONCLUSION :

Ce constat traduit l'absence de pilotage stratégique et financier de moyen, long terme. Cet exercice est cependant complexifié par la disponibilité au coup par coup des enveloppes de subventions, dont sont majoritairement dépendantes les communes.

Par ailleurs, ce pilotage doit s'appuyer sur une gestion fine de la trésorerie qui constitue un outil essentiel pour optimiser les marges de manœuvre des collectivités et leur permettre à terme, d'investir davantage.

PARTIE II – ANALYSE PAR ARCHIPEL

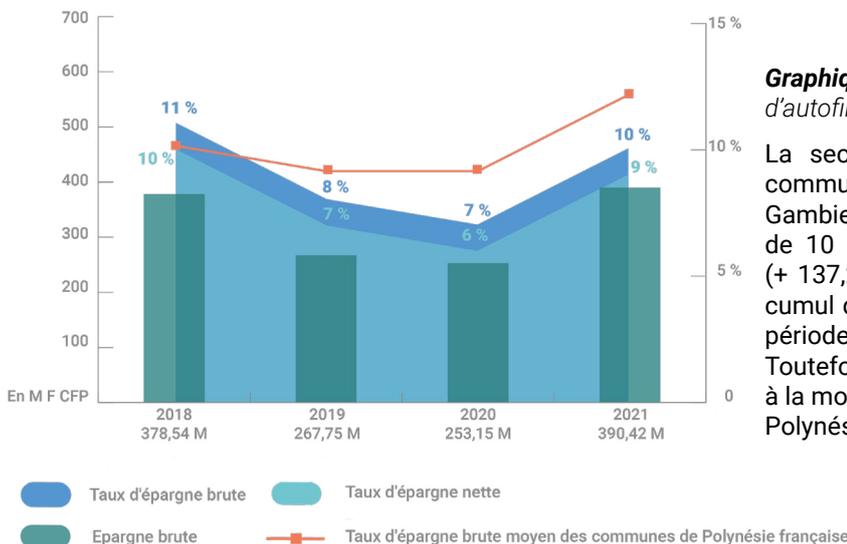
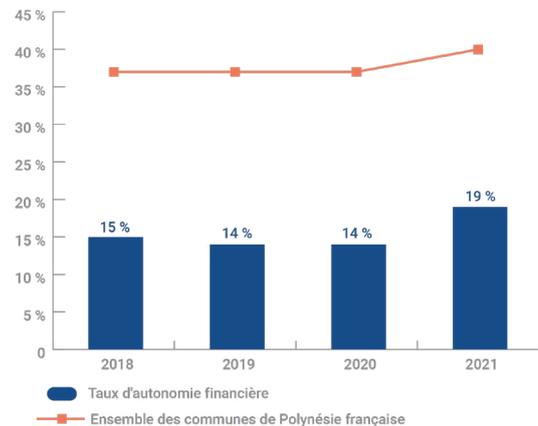
Les Tuamotu et les Gambier  16 729 hab 17 communes 900 km**Graphique 10** : Evolution de la section de fonctionnement

Bien que le dynamisme des dépenses de fonctionnement s'accroisse (+ 5 % ; + 167,4 M F CFP) en 2021, la forte croissance des recettes (+ 9 % ; + 304,7 M F CFP) - qui fait suite à trois années de hausse modérée - permet d'absorber ces charges additionnelles. Cette situation offre la possibilité aux communes de dégager de la capacité d'autofinancement.

Graphique 11 : Autonomie des ressources de fonctionnement

Le taux d'autonomie financière des communes des Tuamotu et des Gambier est majoré de 5 points. Cette franche progression repose partiellement sur les problèmes de rattachements de titres de recettes (principalement pour les redevances) rencontrés depuis 2019-2020. Une partie du produit des comptes 70 relevant des exercices antérieurs a ainsi été comptabilisée en 2021.

En lissant ces variations sur la période, le taux moyen d'autonomie financière atteint 15 % dans ces archipels. Cependant, c'est aux Tuamotu-Gambier que le poids des dotations du Pays et de l'Etat reste le plus élevé.

**Graphique 12** : Evolution de la capacité d'autofinancement

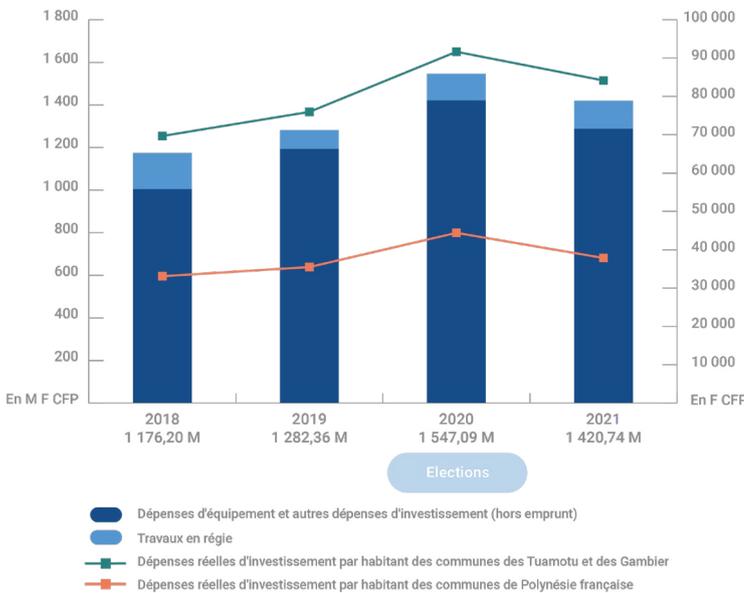
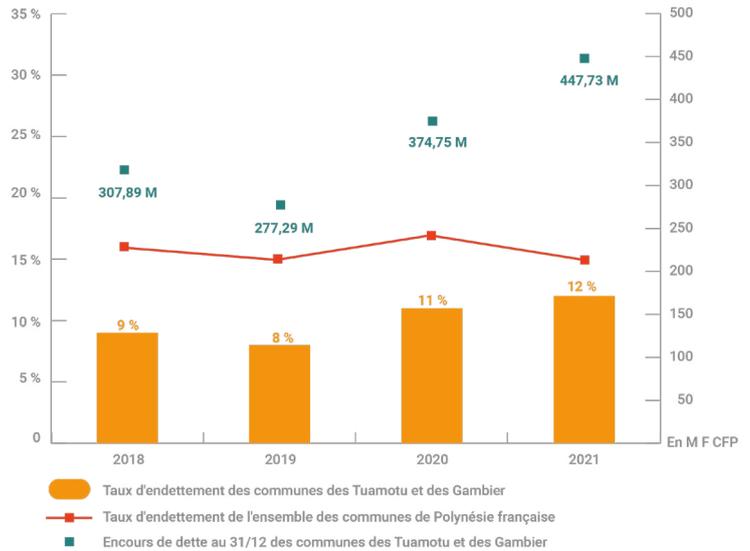
La section de fonctionnement permet aux communes des archipels des Tuamotu et des Gambier de dégager un taux d'épargne brute de 10 % en 2021. Il est supérieur de 54 % (+ 137,28 M F CFP) à l'année précédente. Ce cumul de 390,42 M F CFP est un record sur la période étudiée.

Toutefois, depuis 2018 ce taux reste inférieur à la moyenne de l'ensemble des communes de Polynésie française (12 % en 2021).



Graphique 13 : Evolution de l'endettement

Depuis 2019, les communes rentrent dans une nouvelle phase de diversification de leurs sources de financement, nonobstant un fort subventionnement (fléché ou non). L'encours de dette progresse (+ 243,53 M F CFP) mais bien que le taux d'endettement gagne 4 points en 3 ans, il demeure inférieur à la moyenne des communes polynésiennes (15 % en 2021) déjà faiblement endettées.

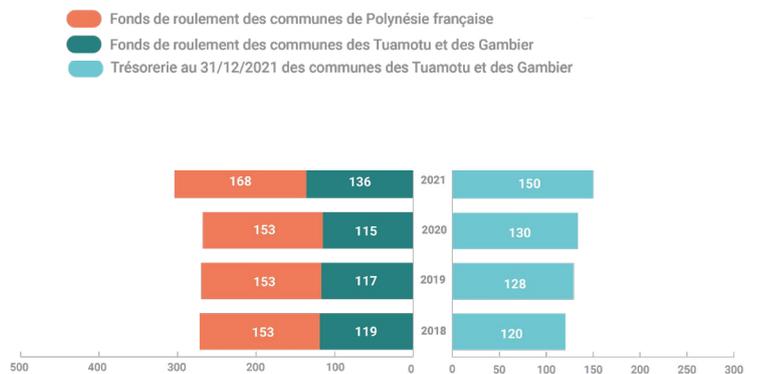


Graphique 14 : Evolution des dépenses réelles d'investissement

A l'instar des autres communes polynésiennes, les collectivités des Tuamotu-Gambier ont réduit leurs investissements en 2021. Malgré cette baisse de 8 %, soit 126,35 M F CFP, le niveau des dépenses engagées reste supérieur à la fin de la mandature précédente et témoigne de la poursuite des efforts d'équipement.

Graphique 15 : Evolution de la situation bilancielle en jours de dépenses budgétaires totales

En 2021, avec d'une part la baisse des investissements et d'autre part, le renforcement de l'épargne, la poursuite du recours à l'emprunt et le décalage des subventions fléchées, les communes de l'archipel ont pu couvrir leur besoin de financement et abonder leurs réserves. La baisse de 35 % de la DNAI du FIP n'a donc pas eu d'impact sur la capacité des communes à investir. Au total le fonds de roulement, qui représente 136 jours de dépenses budgétaires totales (point le plus haut au cours des 4 dernières années) a progressé de 19 % en un an et de 9 % en moyenne par an depuis 2018. La trésorerie au 31/12/2021 culmine à 2 Mds F CFP. Il s'agit également d'un record sur la période d'analyse.



L'eau potable aux Tuamotu-Gambier : entre conformité et sécheresse, Hao a trouvé des solutions



Tour d'horizon sur l'eau potable

2 fontaines publiques,
5 réservoirs (soit 380 m³) d'eau potable et des citernes individuelles



60 % des administrés consomment l'eau potable publique



Des magasins vendent de l'eau en bouteille qui fait partie des Produits de Première Nécessité (PPN)⁵



En 2022, le Centre de Santé Environnementale⁶ a publié un dossier reprenant les différents points de distribution d'eau potable en Polynésie française. Parmi eux, les fontaines publiques du dispensaire et de la cantine de Hao, dispositifs publics certifiés conformes par les autorités compétentes de la Collectivité de Polynésie française, dans l'archipel des Tuamotu et des Gambier.

Construites en 2018 pour un montant de plus de 10 M F CFP, les fontaines publiques du dispensaire et de la cantine de Hao disposent d'un traitement d'eau de pluie par filtration puis par UV. Tous les 6 mois, un échantillon d'eau est envoyé au CSE pour une analyse de conformité⁷. Pour des questions d'hygiène, les fontaines sont indisponibles entre la date du prélèvement et la réception des résultats. Le SPCPF a également formé des agents de Hao afin que des travaux de maintenance soient réalisés sur les fontaines et les installations de traitement. La commune envisage d'ailleurs de construire une troisième fontaine publique, malgré la prédominance des achats de bouteilles d'eau en magasin. La commune a instauré un système de cash-power de l'eau potable : les habitants achètent via une carte prépayée l'eau potable des fontaines pour un montant de 10 F CFP/L d'eau. L'eau des fontaines est bien moins onéreuse qu'en magasin, mais payer pour « une eau de pluie » est un changement encore difficile à accepter pour la population de Hao. Ainsi, la commune effectue un travail de sensibilisation pour justifier du coût de l'eau de pluie transformée en eau potable auprès de ses administrés.

Sécheresse : la commune s'adapte

Les ressources en eau de la commune sont exclusivement d'origine pluviale et Hao ne possède pas de réseau hydraulique. Ainsi, en période de sécheresse, la commune est contrainte de fermer ses deux fontaines publiques, alimentées par des bassins, et réviser sa gestion de l'eau. En 2021, la commune a vécu une période de sécheresse particulièrement longue : il n'a pas plu pendant 7 mois. La prolongation des périodes de stress hydrique présente un réel enjeu pour la commune qui, malgré tout, s'adapte :

Prioriser l'accès à l'eau	Distribuer l'eau	Disposer d'eau	Consommer l'eau
Les établissements scolaires sont prioritaires en matière d'accès à l'eau potable.	Des camions distributeurs d'eau sont envoyés dans les habitations de la commune pour offrir 200 L d'eau de pluie non traitée pour 1 500 F CFP.	Une citerne de 100 m ³ va être installée à côté de la salle omnisport de Hao pour offrir de l'eau aux administrés via la fontaine. Certains habitants possèdent leur propre citerne d'eau de pluie ⁸ .	Les habitants réduisent leur consommation en fonction de la disponibilité de l'eau, et sensibilisent les plus jeunes à la gestion de l'eau.
			

⁵ Loi du Pays n° 2022-44 du 19/12/2022 : les PPN sont des produits ou des services nécessaires à la vie courante des ménages et/ou à la santé des personnes, et/ou à la lutte contre une calamité naturelle. La marge maximale de vente est réglementée et les PPN sont exonérés de droits de douane et de taxes.

⁶ Ancien Centre d'Hygiène et de Salubrité Publique, en charge d'évaluer l'impact des polluants sur la santé, les risques pour la santé, associés aux conditions de vie, à la contamination des milieux et aux changements environnementaux.

⁷ Programme de vente de citernes de 7 500 L par la commune de 2017 à 2020 : près de 120 citernes vendues.

⁸ Source : SPCPF. Les dépenses annuelles en consommable et analyses avoisinent les 150 000 F CFP/fontaine.

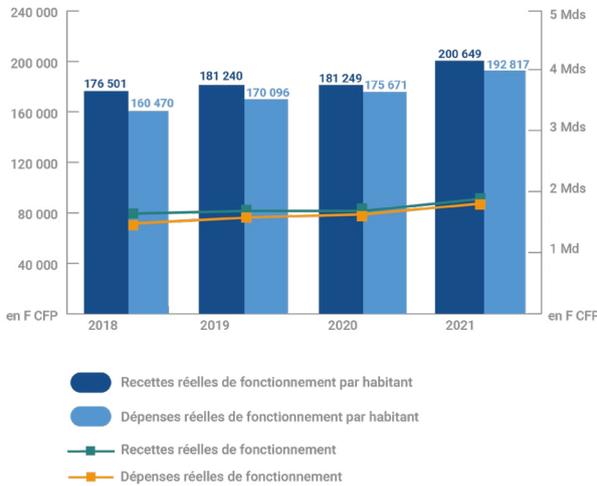


Les Marquises

9 478 hab

6 communes

1 500 km au Nord-Est



Graphique 16 : Evolution de la section de fonctionnement

2021 marque une rupture avec la période 2018-2020. Les RRF croissent de 11 % ; + 181,32 M F CFP après une période de stagnation et les DRF accélèrent leur trajectoire ascendante : + 10 % ; + 160,24 M F CFP en un an.

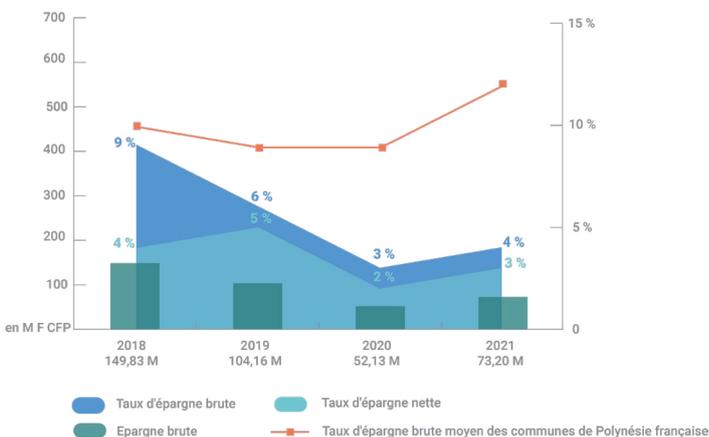
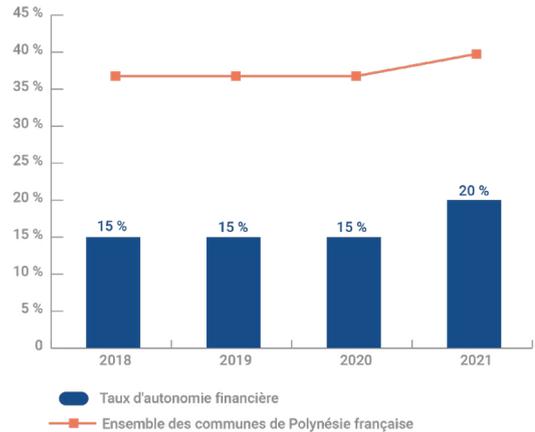
Le surplus de DRF est absorbé par la hausse des RRF, portée par les redevances (notamment «eau») et les produits de transfert du Pays et de l'Etat.

Cette situation permet d'éviter l'effet ciseaux et de dégager de l'autofinancement.

Graphique 17: Autonomie des ressources de fonctionnement

Le taux d'autonomie moyen des communes marquisiennes progresse de 5 points. Ce résultat est toutefois à nuancer car une partie des ressources propres correspond aux dépréciations, reprises sur provisions. A l'instar des Tuamotu, des Gambier et des Australes, les communes marquisiennes restent fortement dépendantes des dotations du Pays et de l'Etat.

A titre d'exemple, en 2021 la Dotation Non Affectée en Fonctionnement du FIP constitue 45 % des RRF et la DGF 35 %.



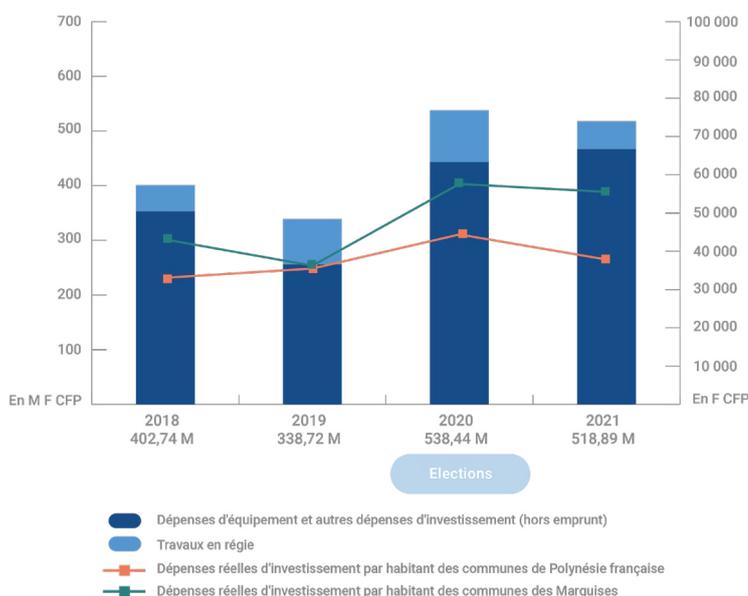
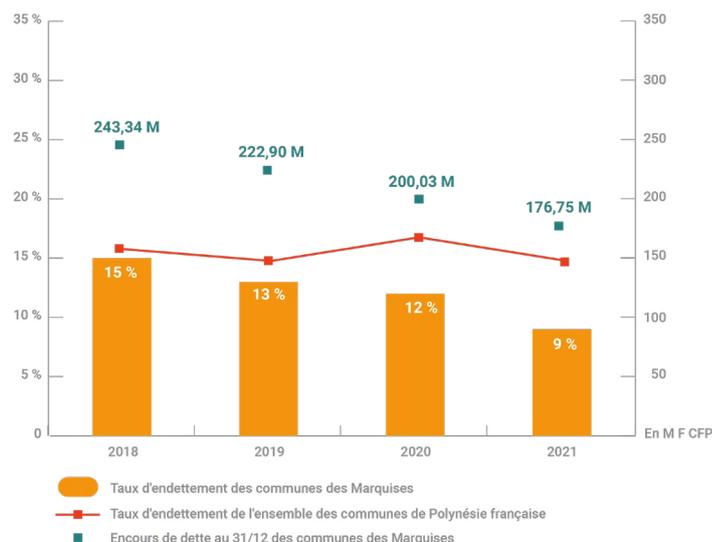
Graphique 18 : Evolution de la capacité d'autofinancement

En déclin depuis 3 ans sous l'effet de la hausse des DRF, le niveau d'autofinancement brut des communes marquisiennes s'améliore en 2021 mais reste très faible (4 %) et en deçà de la moyenne consolidée des communes polynésiennes (12 %). Il permet cependant de couvrir l'intégralité du remboursement de la dette.

L'endettement ne pèse que d'un point sur l'épargne. 49,92 M F CFP d'épargne nette sont ainsi disponibles, soit 3 % des RRF.

Graphique 19 : Evolution de l'endettement

De 2013 à 2018, les communes marquisiennes ont entrepris une série d'emprunts d'un total d'environ 320,06 M F CFP. Depuis, compte-tenu de la fragilité de leur équilibre budgétaire, elles se sont engagées dans une période de désendettement. Ainsi, le taux d'endettement a diminué de 10 points au cours des 4 dernières années, bien que déjà faible par rapport aux standards généralement admis.

**Graphique 20 : Evolution des dépenses réelles d'investissement**

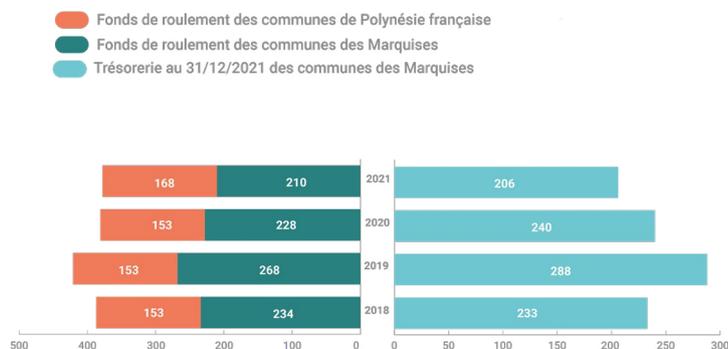
En 2020, les communes marquisiennes ont renoué avec des niveaux d'investissement équivalents à la période 2015-2017, grâce à la mise en œuvre des festivités du Matavaa o te Fenua Enana*. Cette dimension d'héritage est l'une des spécificités de l'archipel. Cependant, cet effort s'essouffle en 2021 (- 4 % ; - 19,55 M F CFP). Le montant total investi de 518,89 M F CFP équivaut à 55 520 F CFP par habitant. C'est environ 20 000 F CFP de plus que la moyenne polynésienne.

Graphique 21 : Evolution de la situation bilanciale en jours de dépenses budgétaires totales

Malgré l'épargne disponible et la rallonge de la DNAI du FIP en 2020, le décalage dans la perception des subventions fléchées et la hausse des dépenses d'investissement ont nécessité de ponctionner le fonds de roulement en 2020 et 2021, afin de combler le besoin de financement.

Le fonds de roulement moyen reste cependant très conséquent et le plus élevé du territoire (il permettra de financer 210 jours de dépenses budgétaires totales).

En 2021, la moyenne des communes polynésiennes représente 168 jours.



* « Le Festival des arts des îles Marquises, « Matavaa o te Fenua Enata » (en marquisien du Sud), « Matavaa o te Henua Enana » (en marquisien du Nord) est une manifestation culturelle initiée en 1986 qui vise à célébrer et maintenir vivace la culture Marquisienne. Ce festival, d'une durée de trois jours, se produisait tous les quatre ans, d'une année à l'autre, sur les trois îles principales. Depuis 2003, il est organisé tous les deux ans en alternance dans toutes les îles. »



L'eau : entre enjeux économiques, climatiques et d'aménagement à Ua Pou



Tour d'horizon sur l'eau potable

Prélèvement et stockage de l'eau	Traitement de l'eau	Distribution de l'eau	Tarification ⁹
<ul style="list-style-type: none"> Un point de captage par village Un bassin par village 	<ul style="list-style-type: none"> Eau des captages non désinfectée Fontaines publiques traitées par chloration et filtration pour les vallées Fontaines publiques traitées par filtration et UV pour le village principal 	<ul style="list-style-type: none"> Un réseau de distribution par village Une fontaine publique par vallée Trois fontaines publiques au village principal 	<ul style="list-style-type: none"> Pose de compteurs dans la majorité des habitations Système de facturation individuelle par tranche Pas de facturation pour le collectif

« Le seul moyen d'améliorer la distribution de l'eau, c'est de convaincre les administrés »

L'Organisation Mondiale de la Santé stipule que pour vivre décemment, une personne doit consommer 50 L d'eau par jour. Lorsque cette consommation atteint 100 L, on parle de confort. A Ua Pou, la consommation d'eau par habitant varie entre 1 000 L et 2 000 L par jour. Elle comprend les usages domestiques ainsi que l'irrigation des cultures et l'élevage. En effet, à l'instar du reste des Marquises, l'activité économique est orientée principalement vers le secteur primaire traditionnellement gros consommateur d'eau.

Contraintes	Solutions	
<p>Une topographie difficile :</p> <ul style="list-style-type: none"> Île constituée de plusieurs pitons basaltiques et d'une population inégalement répartie sur 5 des 7 vallées enclavées. Pas de forages possibles car le débit d'eau est trop faible¹⁰. <p>Aménagement du territoire délicat, malgré son PGA, validé en 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les habitations se construisent au-delà des points de captage. L'installation d'un nouveau quartier OPH en hauteur, nécessite l'installation d'un bassin d'incendie de 120 000 L d'eau et d'un nouveau système de pompage. <p>Un foncier limité :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les possibles forages, malgré leur faible débit, sont situés sur des terrains privés. Les procédures de demande de permis de construire des infrastructures de traitement d'eau prennent du temps. 	<p>Contrôle de la consommation d'eau potable et renforcement du stockage :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pose de compteurs en sortie de bassin de rétention et dans les habitations afin de i) mesurer le niveau de perte sur le réseau, ii) permettre un meilleur contrôle de la consommation des particuliers. L'eau est rationnée sur plusieurs mois, notamment dans le village principal. En période de sécheresse, les besoins d'eau pour l'agriculture priment sur la consommation des ménages. Les structures administratives et scolaires disposent de cuves de stockage de 5 000 L à 7 000 L d'eau. 	COURT TERME
<p>Une pluviométrie instable :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les périodes de sécheresse s'allongent de manière cyclique : les ressources en eau diminuent. La sécheresse, de plus en plus forte aux Marquises, est propice aux départs de feux de forêt¹¹, qui nécessiteront la mise en place de bassins incendies supplémentaires. Les périodes de fortes pluies rendent l'eau des captages turbide et saumâtre. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le dialogue entre la commune et les acteurs du pays, notamment pour disposer de foncier permettant l'installation de dispositifs de traitement de l'eau. Formations sur la gestion de l'eau et la maintenance des installations¹³ avec le SPCPF. Mettre en place une tarification progressive. Rénover le réseau et renforcer l'adduction en eau potable dans les vallées de Hakahetau et Haakuti¹⁴ 	MOYEN TERME
<p>Une économie orientée vers le secteur primaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une grande partie de la population de Ua Pou vit de l'agriculture¹² et de l'élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un programme mensuel de qualité des eaux et un programme d'autocontrôle¹⁵. 	LONG TERME

⁹ La pose de compteurs est entamée depuis 2015 et est toujours en cours. Pour l'instant il n'y a pas de facturation progressive. Le prix du m³ est de 30 F CFP auquel s'ajoute une prime d'abonnement de 300 F CFP/mois.

¹⁰ Le débit est inférieur à moins de 1 L/s à une profondeur de 80 m. Des forages sont possibles à Nuku Hiva, avec un meilleur débit, mais pour un coût trop élevé pour la commune : le pompage est une source de production très énergivore.

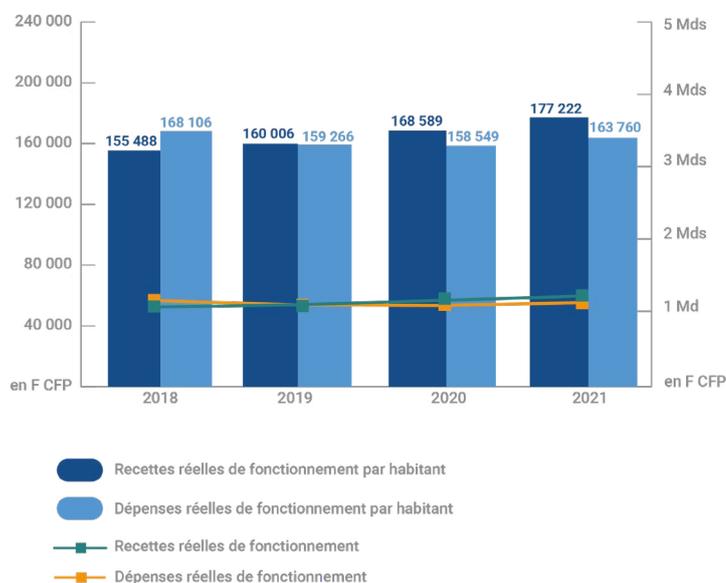
¹¹ Source : les services de Météo France en Polynésie française, 2022.

¹² Une étude de 2017 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation estime que dans le monde, l'agriculture représente près de 70 % des prélèvements d'eau douce.

¹³ Les réseaux d'eau sont très fuyards. Leur taux de rendement moyen est estimé à 45 %.

¹⁴ Ce projet est financé dans le cadre du CDT 2021-2023 : pose d'un nouveau réseau de canalisation, d'accessoires de connexion, de sectorisation, de sécurité du réseau, et pose d'un réservoir sur Hakahetau. Le coût de l'opération est estimé à 206 M F CFP, financé à 90 % par le CDT 10 % prêt AFD et 2 préfinancements AFD pour les parts Etat et Pays.

¹⁵ Source : le CSE. Pour faire des analyses dans le cadre d'autocontrôles, un laboratoire doit être reconnu et agréé par le CSE, la DGAE et la DBS. L'autocontrôle est obligatoire pour tout exploitant d'un service de distribution d'eau destinée à la consommation humaine pour un usage collectif (délibération n° 99-178 APF du 14/10/1999 modifiée). L'arrêté n° 1640 CM du 17/11/1999 modifié fixe le programme de contrôles à réaliser : le contrôle à la ressource est généralement mensuel, tout comme le contrôle à la distribution (également en fonction du débit de production journalier et de la présence d'un système de désinfection).



Graphique 22 : Evolution de la section de fonctionnement

Depuis 2018, les communes renforcent leur effort de gestion. Ces actions ont un impact tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement.

L'augmentation de 5 % (+ 60,13 M F CFP) des RRF en 2021 est supérieure à la croissance de 3 % (+ 36,29 M F CFP) des DRF.

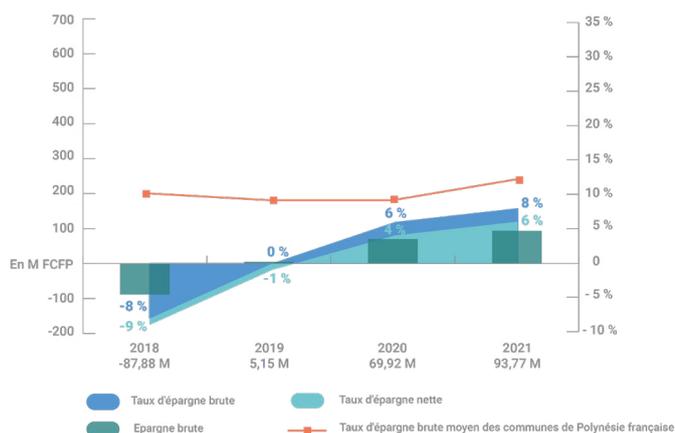
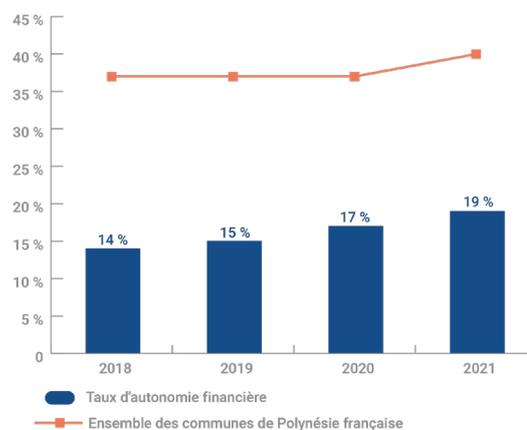
C'est la première fois en quatre ans que les dépenses de fonctionnement augmentent bien qu'elles restent inférieures à 2018.

L'accroissement des charges de personnel titulaire et des cotisations justifie à lui seul ce constat. Les dépenses de personnel pèsent pour 65 % des DRF de l'archipel. C'est le taux le plus élevé du territoire, qui s'explique notamment par l'isolement de ces îles et par un tissu économique restreint.

Graphique 23 : Autonomie des ressources de fonctionnement

A la faveur de la progression des redevances, le taux d'autonomie financière de l'archipel s'améliore (19 % en 2021). Il reste toutefois en deçà de la moyenne polynésienne (40 %).

A l'image des autres archipels, à l'exception de la Société, les communes des Australes sont structurellement dépendantes des dotations du Pays et de l'Etat tant en fonctionnement qu'en investissement.



Graphique 24 : Evolution de la capacité d'autofinancement

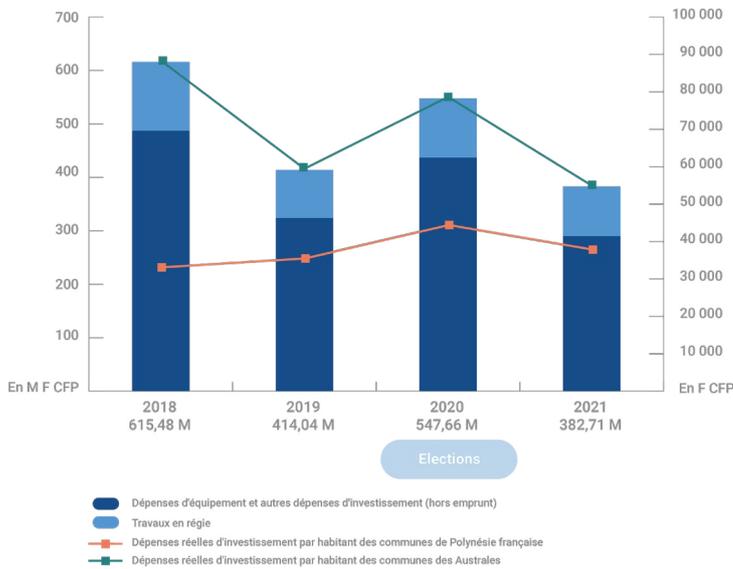
L'optimisation des équilibres budgétaires a pour conséquence de générer depuis deux ans une épargne brute positive qui i) représente désormais 8 % des RRF et ii) permet de couvrir l'intégralité du remboursement de la dette.

L'autofinancement disponible de tout engagement (épargne nette) est de 73,53 M F CFP, contre 49,71 M F CFP en 2020.



Graphique 25 : Evolution de l'endettement

Après une première vague d'endettement éteinte en 2013, les communes des Australes ont à nouveau recouru à l'emprunt entre 2016 et 2019. Comparativement à leur faible surface financière, leur taux d'endettement (21 % en 2021) apparaît supérieur à la moyenne du territoire (15 %). Néanmoins, il reste faible au regard des standards admis en analyse financière mais cohérent avec leur capacité à emprunter et à faire face au remboursement de la dette.



Graphique 26 : Evolution des dépenses réelles d'investissement

Les engagements en matière d'investissement évoluent en dents de scie au cours de la période et s'orientent à la baisse.

2021 est l'un des exercices où les collectivités locales ont le moins investi. Cependant les 382,71 M FCFP décaissés équivalent à 54 948 FCFP par habitant. Ce sont 45 % de plus que la moyenne polynésienne (37 848 FCFP par habitant).

Par ailleurs, les communes des Australes sont celles qui ont proportionnellement le plus recours aux travaux en régie (24 % des dépenses réelles d'investissement - DRI - en 2021).

A l'échelle de la Polynésie, les travaux en régie représentent en moyenne 4 % des dépenses d'investissement des communes par an.

Graphique 27 : Evolution de la situation bilancielle en jours de dépenses budgétaires totales

En dépit de la diminution des DRI et de la hausse de l'épargne, les communes ont dû ponctionner leur fonds de roulement pour combler leur besoin de financement.

Cette situation s'explique en partie par la baisse de la DNAI (-35 %; -53,92 M FCFP) et le décalage dans la perception des subventions fléchées.

Graphique 27 : Evolution de la situation bilancielle en jours de dépenses budgétaires totales



Entretien avec Tuanainai NARII : Rapa, gestion de l'eau potable et facturation : fournir un service pour convaincre les administrés



« Rapa est la commune **la plus méridionale de Polynésie française**, desservie uniquement par bateau. Notre population, de 467 habitants au dernier recensement de 2022, vit dans deux villages, Ahurei (avec extension Pararaki) et Area, situés de part et d'autre de la baie de Ahurei. Deux autres lieux d'habitat, nommés Tumu et Tukou, sont en cours d'aménagement.



L'eau n'est pas ce qui manque à Rapa. Les ressources en eau comprennent essentiellement les eaux de pluie et de surface : l'eau est prélevée par 5 captages dans les rivières et les cours d'eau. Nous avons effectué de nombreux travaux pour un total de près de **46 M F CFP** pour que l'eau sortant du robinet soit potable¹⁶. Nous avons installé dès 2001 des postes de chloration au niveau des captages des rivières, nous nous sommes équipés de citernes d'eau et avons effectué des travaux de maintenance et d'expansion du réseau hydraulique. Au final, ce sont près de **70 % des habitants de notre commune qui disposent d'une eau filtrée et chlorée au robinet**. Cela représente une consommation annuelle d'environ 57 739 m³ pour un taux de rendement du réseau de 63 %.

Pour une commune comme la nôtre, isolée géographiquement, la plus grande difficulté est de mettre en place la gestion d'un service de production et de distribution de l'eau potable dans les mains de prestataires extérieurs. Nos moyens de communication, tels qu'internet, ne sont pas fiables en tout temps. De plus, il nous est impossible d'envoyer au CSE nos échantillons d'eau pour contrôler leur qualité. Le délai de réception des échantillons est de 24 heures alors que plusieurs jours sont nécessaires pour effectuer la traversée Rapa-Tahiti. Pour pallier cette problématique de transport, nous avons pensé à l'envoi des échantillons par EVASAN, mais cela requiert une organisation logistique en amont de notre côté et de celui des laboratoires du CSE. Or, les évacuations sanitaires ne sont annoncées que quelques heures avant l'arrivée de l'hélicoptère. La solution serait que nous effectuions des analyses simplifiées pour la microbiologie de l'eau ou ses paramètres physico-chimiques, qui nécessitent une technicité et du matériel pour l'étuve et la lecture des résultats¹⁷.



Pour Rapa, la gestion en régie de l'eau potable est davantage une force qu'un inconvénient, car elle renforce la proximité de la commune avec ses abonnés. Nous organisons deux réunions publiques par an durant lesquelles nos habitants peuvent discuter de problèmes qu'ils rencontrent. S'agissant de l'eau potable, nous abordons parfois les sujets de facturation, et sensibilisons nos abonnés sur la gestion de l'eau, à travers des opérations de prévention sur le gaspillage. Avec un délégué, nous perdrons cette proximité essentielle ici.

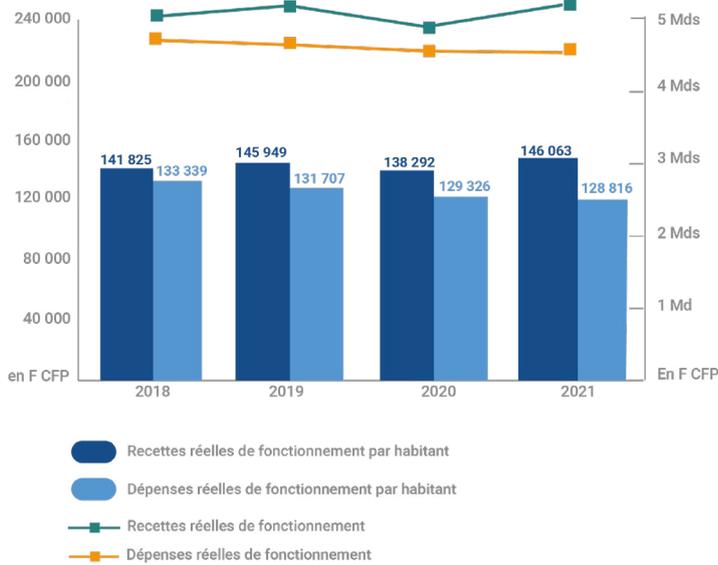
Bien que nous ayons peu de cas d'impayés, nous avons établi une stratégie de recouvrement de ces factures : le remboursement des impayés se fait en fonction de la situation financière des habitants. L' élu qui n'a pas payé sa facture devra la régler en premier, suivi des salariés et ainsi de suite. Aujourd'hui, notre taux de recouvrement approxime les 80 %.



Nous disposons d'une ressource en eau relativement conséquente mais répartie de façon inégale sur le territoire. Ainsi avec la sécheresse, la ressource d'eau de Area s'est tarie. C'est le seul village véritablement touché par un manque d'eau. Ainsi, nous y coupons parfois l'eau à partir de 20 heures ou 21 heures. Nous souhaitons donc raccorder le réseau d'eau du village à celui de Ahurei avec un tuyau sous-marin, et étendre le réseau hydraulique à Tukou. Tumu serait un site de nouvelles installations hydrauliques. Ce projet devrait coûter près de 370 M F CFP à la commune.»

¹⁶ Eau non potable selon le CSE, pour des raisons de délai de réception des échantillons. Nota bene : une eau potable est « une eau issue d'un point d'eau amélioré qui répond aux critères d'accessibilité, de disponibilité et de potabilité – à savoir exempt de contamination fécale et de pollution par des substances chimiques d'intérêt prioritaire » (Organisation Mondiale de la Santé). Une eau « propre » n'est pas nécessairement potable, en raison de la présence éventuelle de micro-organismes et produits chimiques.

¹⁷ Source : CSE. Rapa est exemptée de sanctions quant aux prélèvements d'eau pour analyse de conformité d'après la délibération n° 99-178 modifiée. Les analyses partielles de l'eau ne permettraient pas au CSE de qualifier l'eau de Rapa de potable.



Graphique 28 : Evolution de la section de fonctionnement

L'exercice 2021 pose les bases d'un retour à la normale pour les communes des îles Sous le Vent. Les RRF sont même légèrement supérieures à celles de 2019, marquées par les retombées économiques d'une année touristique exceptionnelle.

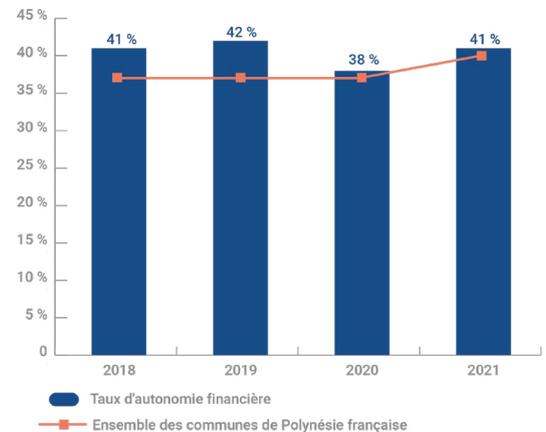
Les RRF atteignent au total 5,17 Mds F CFP. En parallèle, le niveau des DRF se stabilise à 4,56 Mds F CFP après trois années de diminution continue.

Graphique 29 : Autonomie des ressources de fonctionnement

Le taux d'autonomie financière est équivalent à celui des îles du Vent. En 2021, les dotations représentent 59 % des RRF contre 56 % dans les îles du Vent.

Les redevances constituent à elles seules 22 % des ressources de fonctionnement et 13 % des impôts et taxes. Bien que le produit des centimes additionnels soit déjà supérieur à 2019 (et le plus haut niveau collecté sur la période – 342,65 M F CFP), la taxe de séjour ne représente que 44 % du produit moyen perçu avant la crise de la Covid-19, soit 56,67 M F CFP.

C'est l'équivalent de 1 601 F CFP par habitant. Le même montant a été collecté par les communes des îles du Vent, soit une recette qui ne représente plus que 262 F CFP par habitant.



Graphique 30 : Evolution de la capacité d'autofinancement

Grâce au rebond de RRF, la capacité d'autofinancement des communes s'améliore de 92 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'épargne brute moyen culmine à 12 %, soit 610,40 M F CFP. Tout comme en 2019, il équivaut à la moyenne polynésienne.

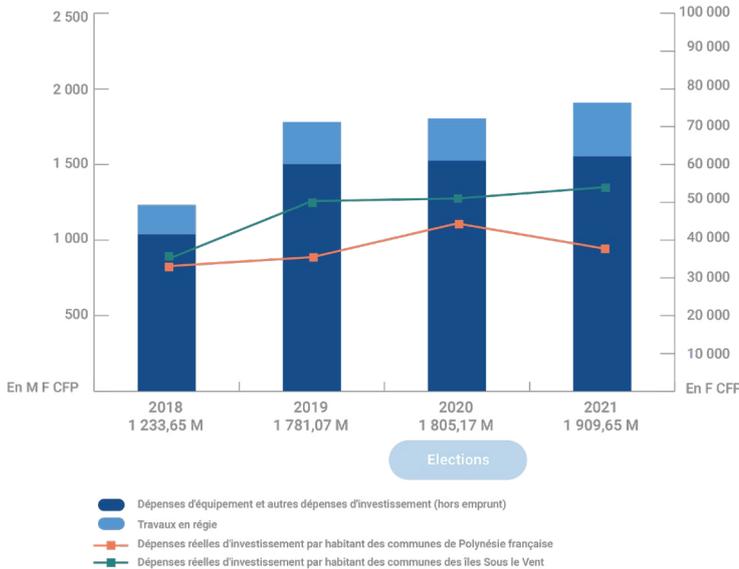
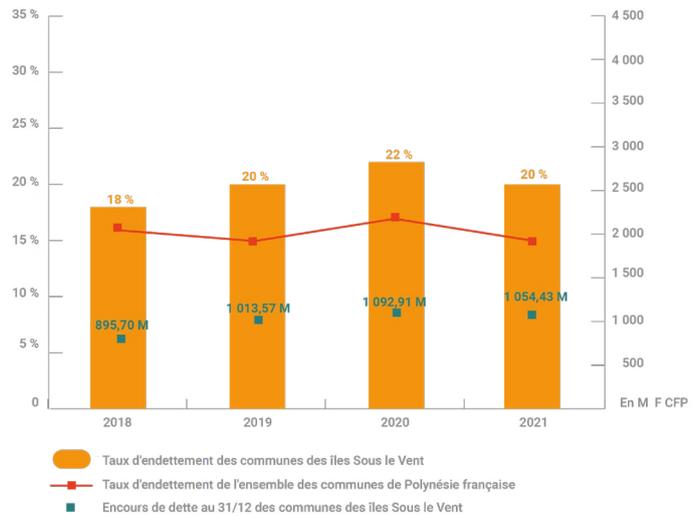
L'épargne est suffisante pour faire face en intégralité au remboursement de la dette.

L'épargne nette disponible est de 455,09 M F CFP en 2021 contre 169,45 M F CFP en 2020. Il s'agit du meilleur résultat depuis 2014.

Graphique 31 : Evolution de l'endettement

Au cours de l'ensemble de la mandature précédente et jusqu'en 2021, les communes de l'archipel n'ont cessé d'avoir recours à l'emprunt. Pour autant, peu d'entre elles sont engagées dans une stratégie d'endettement structurel.

Le taux d'endettement moyen au cours de la période d'analyse a varié entre 18 % et 22 % ce qui reste faible.



Graphique 32 : Evolution des dépenses réelles d'investissement

Depuis 2019, les communes des îles Sous le Vent sont dans une trajectoire d'investissement conséquent. Au cours des 19 dernières années, les montants totaux investis sont passés d'un peu plus d'1 Md de F CFP à pratiquement 2 Mds F CFP par an.

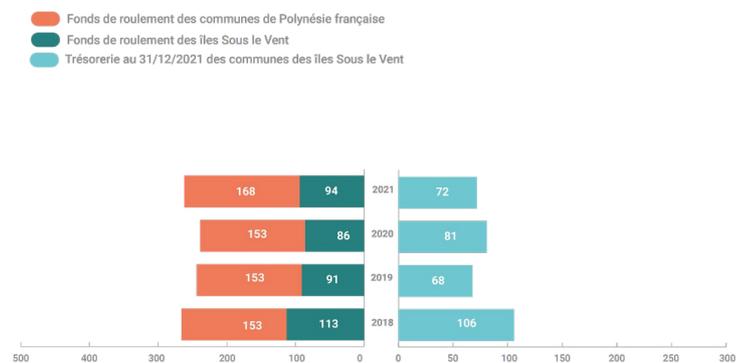
Tout comme aux Australes, la part des travaux réalisés en régie est importante (entre 16 % et 19 % par an). Pourtant, ces communes sont moins isolées de Tahiti et possèdent un tissu économique plus développé.

Graphique 33 : Evolution de la situation bilancielle en jours de dépenses budgétaires totales

Le levier de l'emprunt a apporté un complément de ressources nécessaires au financement de l'investissement mais n'a pas empêché la sollicitation régulière des réserves.

Toutefois, bien qu'inférieur à la moyenne polynésienne, le fonds de roulement reste très confortable.

Il représente, en 2021, encore 99 jours de dépenses budgétaires totales.





Bora Bora, un modèle atypique en Polynésie française : entre veille technologique et innovation en matière d'eau potable et d'assainissement



Tour d'horizon sur l'eau potable

Source : lentilles d'eau douce¹⁸ constituées d'eau de pluie. Environ 90 % exploitée

3 usines de dessalement d'eau de mer avec filtration d'une capacité de 3 000 m³/j, la plus importante de l'Hexagone et des Outre-mer

Télérelève de 3 300 compteurs : pionnière en Polynésie française en 2017

Recherche et réparation des fuites : 3 techniciens, contrôles automatisés pour les hôtels, logiciels de cartographie, télérelève
Taux de rendement du réseaux : 77 %

Tranches de tarification (diamètre nominal de la canalisation du compteur), fonds d'aide sociale et tarification des fuites
Taux de recouvrement : 99 %

« Une tarification appropriée au développement économique pour un accès à l'eau potable pour tous »

Afin d'assurer l'équilibre financier du service et de permettre aux usagers d'accéder à la ressource, la commune de Bora Bora, dont les délégations de services publics en matière d'eau potable et d'assainissement sont assurées par la Polynésienne des Eaux, a mis au point un **système de tarification innovant en 1991**. L'économie du service est supportée par les plus gros consommateurs¹⁹ qui appartiennent aux tranches les plus hautes. Cette péréquation permet désormais à la commune de ne plus avoir recours à une subvention d'équilibre et a contribué à la création d'un fonds social²⁰.

Tour d'horizon de l'assainissement



Pionnière en matière d'eau et d'assainissement, l'île de Bora Bora fut la première à créer un SPANC sur le territoire polynésien. La commune a pu effectuer des contrôles sur les fosses septiques individuelles, mais ne dispose pas de droit pour effectuer des vidanges. En effet, cela nécessiterait l'instauration d'une tarification ne figurant pas dans le Code Général des Collectivités Territoriales²¹.

C'est aussi l'unique commune à réutiliser ses eaux usées²², permettant de pallier la raréfaction de la ressource en eau. Pour traiter ses eaux usées, la commune applique un traitement physique (décantation et aération) suivi d'un traitement biologique (boues activées). Un troisième traitement complète ce processus depuis 2005 : l'ultrafiltration qui permet, après passage à travers une membrane aux pores extrêmement fines retenant les bactéries, virus et parasites, de disposer d'une eau réutilisable pour de multiples usages.

La «REUT» à Bora-Bora en quelques chiffres

 <p>Faible coût de revente : 20 % du prix moyen de l'eau et de l'assainissement pour les hôtels</p>	 <p>Capacité de 750 m³/j²³ 100 % de la capacité utilisée en période sèche</p>	 <p>Eau réutilisée pour l'arrosage, la protection incendie, le nettoyage industriel, le lavage de bateaux, le lavage des engins de chantier et la fabrication du béton.</p>
---	---	---

La commune détient également **l'un des plus grands réseaux d'assainissement sous pression** au monde, long de 32 km. Les quartiers sont raccordés par des réseaux gravitaires qui envoient les eaux usées dans la canalisation sous pression, située sur la route de ceinture de l'île. Les eaux sont ensuite dispersées dans les deux stations d'épuration de l'île. Bien que les réseaux sous pression soient énergivores, ils constituent, à Bora Bora, la solution la moins coûteuse car l'eau de mer s'infiltrerait sous la route, empêchant l'installation d'un réseau gravitaire à 2 mètres de profondeur, habituellement la norme.

¹⁸ Une étude menée par le bureau d'études SPEED confirme le potentiel exploitable d'une lentille d'eau douce du motu de Tevaïroa. Sa capacité serait d'environ 1 000 m³/j et nécessiterait un coût de production trois fois moindre que les osmoseurs.

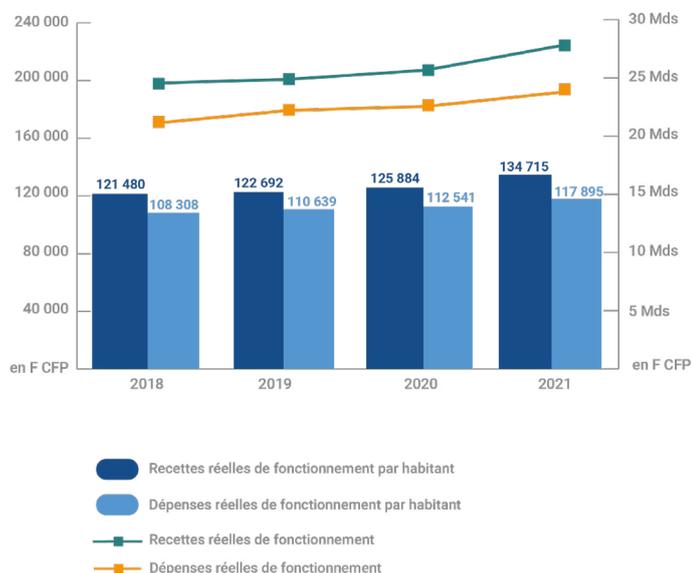
¹⁹ Les résidents, qui comptent pour les 2/3 des abonnés de la commune ne paient que 1/3 des redevances. Les centres hôteliers comptent pour 70 % des redevances en eau et assainissement.

²⁰ Fonds de solidarité alimenté par un prélèvement de 1,126 F CFP/m³ facturé à l'ensemble des abonnés dès le premier m³. Il apporte une assistance aux abonnés en situation de précarité afin de leur éviter les coupures d'eau.

²¹ Depuis 2022, des tables rondes sont organisées entre les acteurs du monde communal, la Collectivité de Polynésie française et l'Etat afin de faire évoluer la législation.

²² La « re-use », ou « REUT » pour Réutilisation des Eaux Usées Traitées, est une méthode de plus en plus utilisée, notamment dans les pays les plus sujets au stress hydrique (régions du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord).

²³ Pour 1 500 m³/j d'eaux usées : il faudrait une seconde infrastructure qui ne figure pas dans les projets futurs de la commune.

**Graphique 34** : Evolution de la section de fonctionnement

Les RRF poursuivent leur croissance régulière. Tout comme dans les autres archipels, celle-ci a été plus dynamique en 2021 qu'au cours des exercices précédents.

Les RRF gagnent 1,83 Md F CFP en un an. Les 13 communes ont ainsi accumulé 27,93 Mds F CFP, un record. Cependant, 60 % de ces gains supplémentaires sont assis sur les dépréciations, reprises sur provisions dont le pendant en dépenses se traduit par des pertes sur créances irrécouvrables.

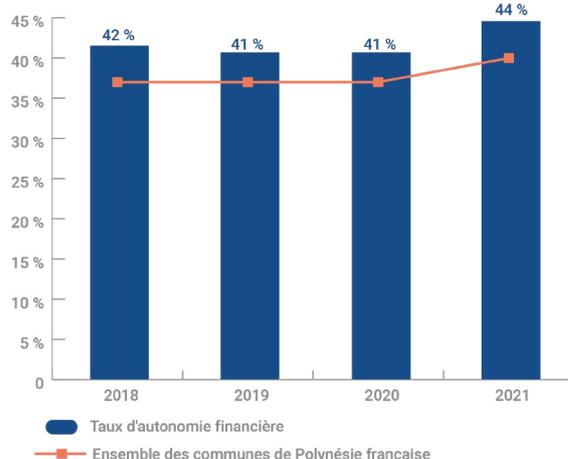
Les DRF suivent, dans une moindre mesure, la trajectoire des RRF en augmentant de 5 %, soit 1,11 Md de charges nouvelles. Cette situation fait suite à deux années de croissance de 2 % par an.

Ainsi, l'équilibre de la section de fonctionnement s'améliore pour la troisième année consécutive malgré le contexte de crise de la Covid-2019.

Graphique 35 : Autonomie des ressources de fonctionnement

Le taux d'autonomie financière des communes des îles du Vent suit l'évolution de la moyenne polynésienne. En effet, ce territoire concentre le potentiel fiscal (bien que relatif) des collectivités locales. Ce n'est que dans les communes des îles du Vent que le poids des impôts et taxes est aussi élevé (26 % des RRF en 2021) et largement supérieur aux produits des redevances (12 % des RRF en 2021).

Toutefois, on observe une différence nette entre les trois plus grosses communes (qui sont également les plus densément peuplées de Polynésie française) dont le taux d'autonomie financière moyen en 2021 est de 55 %, et le reste des communes des îles du Vent dont le taux plafonne à 33 %.

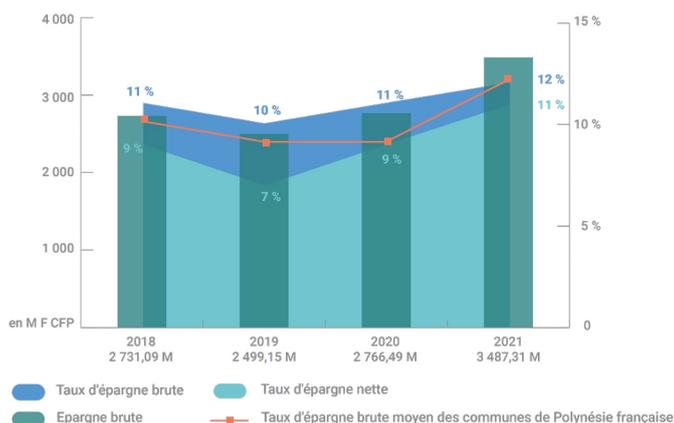
**Graphique 36** : Evolution de la capacité d'autofinancement

Au regard du poids financier des communes des îles du Vent par rapport aux autres communes polynésiennes, la moyenne du territoire est fortement influencée par l'évolution de leur capacité d'autofinancement.

Le taux d'épargne brute s'améliore d'un point en 2021. 3,49 Mds F CFP d'épargne brute ont pu être dégagés de la section de fonctionnement.

Les trois plus grosses communes de Polynésie rassemblent 51 % de ce résultat. Leur taux d'épargne brute - qui est de 15 % - est supérieur à celui de l'ensemble des autres collectivités de l'archipel de 5 points.

Globalement, l'autofinancement est suffisant pour répondre au remboursement de la dette. Le taux d'épargne nette de l'archipel est de 11 % soit 3,04 Mds F CFP disponibles.

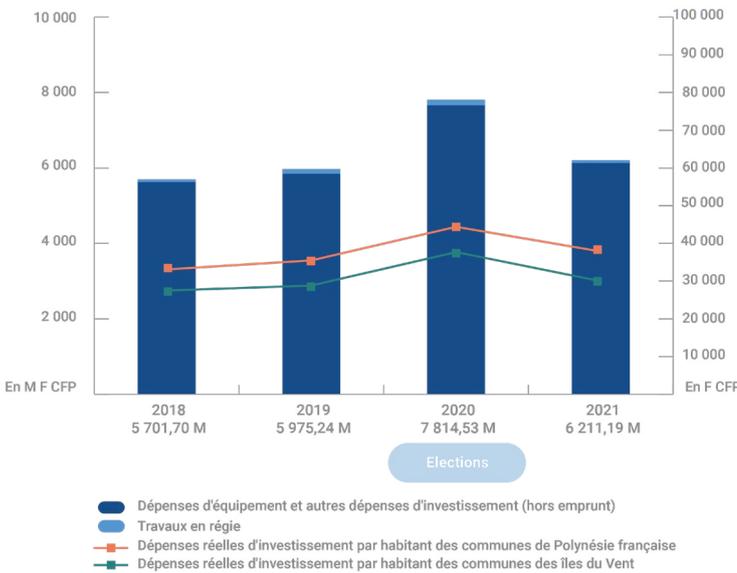
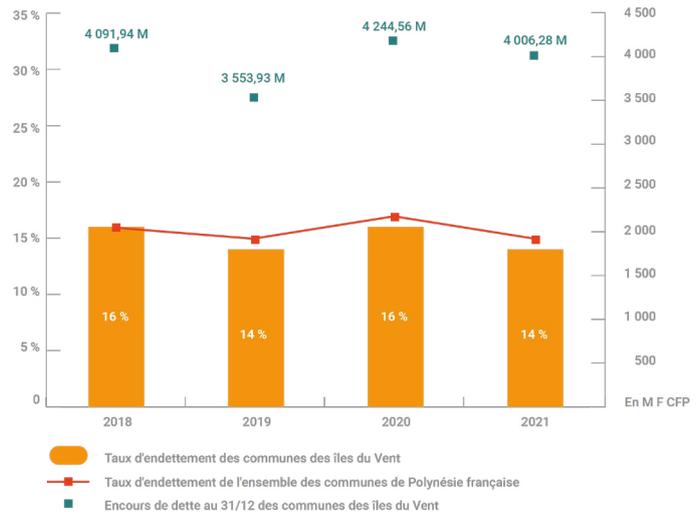




Graphique 37 : Evolution de l'endettement

Le taux d'endettement des communes de l'archipel a peu varié ces dernières années, bien qu'elles aient régulièrement recouru à l'emprunt.

A titre d'exemple, en 2018 ces communes ont concentré 88 % du montant total des prêts octroyés contre 21 % l'année suivante.



Graphique 38 : Evolution des dépenses réelles d'investissement

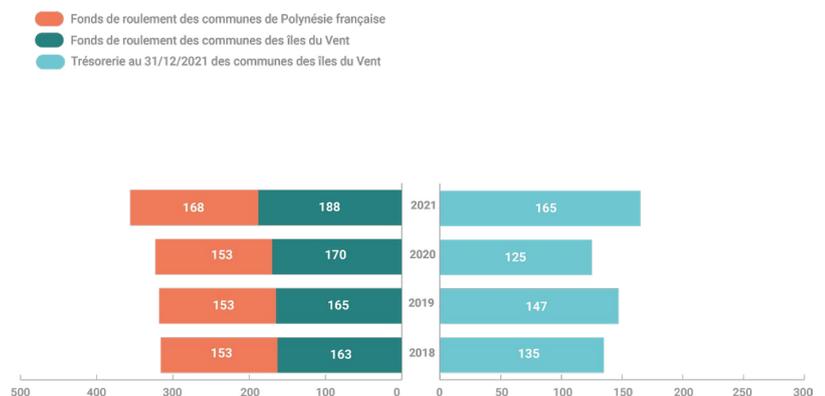
Ce sont dans les îles du Vent que la trajectoire atypique de l'année 2020 en matière d'investissement a été la plus forte. 7,81 Mds F CFP (61 % de plus que la moyenne 2013-2019) ont été investis. Elles contribuent à l'effort des communes polynésiennes à 64 %. Bien que l'exercice 2021 soit en repli de 1,60 Md F CFP (- 21 %), les sommes engagées demeurent supérieures à la période 2018-2019.

Les trois plus grosses collectivités concentrent 45 % des DRI de l'archipel au cours du dernier exercice. Logiquement, les communes des îles du Vent sont celles qui ont le moins recours aux travaux en régie. Ils ne représentent pas plus de 2 % des DRI par an.

Graphique 39 : Evolution de la situation bilancielle en jours de dépenses budgétaires totales

Au cours de la période, les ressources de financement ont été supérieures au besoin, ce qui a permis mécaniquement de renforcer les réserves des communes.

Le fonds de roulement au 31/12/2021 pourrait financer jusqu'à 188 jours de dépenses budgétaires totales, soit 16,02 Mds F CFP. Ce sont 3,3 Mds F CFP de plus (+ 25 %) qu'en 2018. Ces résultats indiquent que ces communes disposent de marges de manœuvre pour investir davantage.



Mahina : une galerie drainante pouvant à terme alimenter toute la commune en eau potable



Le mot de la commune : Au lendemain de la journée mondiale de l'eau, marquée par les déclarations alarmistes du président de l'ONU, Antonio Guterres, alertant sur la surconsommation « vampirique » de l'eau, la commune de Mahina ne peut être que confortée dans ses choix pour la gestion de cette ressource précieuse.

La galerie drainante garantit l'approvisionnement en eau de notre ville. Sa construction dans la Vallée de la Tua'Uru a été une occasion unique de porter un projet ambitieux et une chance historique pour notre ville. L'exploitation raisonnée de la ressource, c'est aussi se projeter dans l'avenir.

Tour d'horizon sur l'eau potable



« La galerie drainante de Mahina dessert déjà 1/3 du nombre d'abonnés total en eau potable »

Depuis 2014, la commune de Mahina a initié un projet de galerie drainante à Tua'Uru. Cette technique consiste à prélever de l'eau dans une nappe alluviale, située à quelques mètres en parallèle d'un cours d'eau (pose de deux crépines aux extrémités d'une canalisation - dans une tranchée de 2 à 3 mètres de profondeur). L'eau de cette nappe est réputée de bonne qualité car elle provient de la rivière alimentée par une source et les précipitations, filtrée par le massif drainant. Les traitements de pré-distribution nécessaires sont alors assez faibles²⁴.

Coût de l'opération (études et travaux) : 312 M F CFP Financement CDT 2015-2020 (Pays-Etat) à hauteur de 85 % et prêt AFD 167 M F CFP	4 000 m² de foncier nécessaire (surface d'emprise) 110 m de longueur	7 années pour aboutir dont 9 mois de travaux	6 000 m³/j maximum pourraient être prélevés soit 90 % du débit du cours d'eau). Actuellement la commune ne prélève que 20 % soit 80 à 100 L/s d'eau ²⁵	1 200 abonnés/familles reçoivent de l'eau potable en provenance de la galerie drainante. A terme, l'ensemble des 3 500 abonnés (pour 14 881 habitants) de la commune pourraient être alimentés par cette ressource

Avantages du projet	Inconvénients du projet
<ul style="list-style-type: none"> Réduction des coûts d'exploitation dont les coûts énergétiques (absence de pompage favorisant l'alimentation gravitaire plutôt que les réseaux sous pression) Qualité de l'eau : filtration naturelle et petite unité de traitement mise en service en avril 2021 et d'une capacité de 1 000 L Intégration dans le paysage Faible impact sur les nappes phréatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un foncier suffisant et en amont des zones d'habitation/activités humaines Eau pouvant être turbide en cas de période de fortes pluies

Le potentiel de la galerie drainante est conséquent : en améliorant le rendement du réseau²⁶ (rénovation des réseaux fuyards) et en augmentant le taux de captage, la commune aura la possibilité de délivrer une eau potable à l'ensemble de ses administrés à partir de cette seule source. De plus, grâce à ses économies d'énergie de **25 M F CFP/an** par rapport au coût du projet, la galerie drainante de Mahina sera **rentable en 10 ans**, pour une durée de vie de **50 ans**.

²⁴ Ni décantation, ni traitement, seule une petite station de chloration et des contrôles fréquents de qualité de l'eau suffisent pour atteindre la conformité préconisée par le CSE.

²⁵ Le débit réservé ne peut être inférieur à 10 % du débit d'étiage (de l'ordre de 300 L/s à Tua'Uru) d'après le Code de l'environnement de Polynésie française.

²⁶ 40 % actuellement.

Pour un monde en commun

L'Agence française de développement (AFD) met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



www.afd.fr

Twitter : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd_france

5, rue Roland-Barthes -75598 Paris cedex 12 -France

Tél. : +33 1 53 44 31 31